



L'Echo des menhirs



BULLETIN COMMUNAL N°88 – JANVIER 2022

Directeur de la publication : M Daniel MAHÉ, Maire de Saint-Just N°ISSN 1630 1992

Impression en 570 exemplaires par RIM IMPRIMERIE – 02 97 66 25 23

SOMMAIRE

Carnet de familles	p.3
Autorisations d'urbanisme	p.4
Conseils municipaux	p.5
Séance du 24 juin 2021	
Séance du 29 juillet 2021	
Séance du 22 septembre 2021	
Séance du 02 novembre 2021	
Communiqués de la Mairie	p.19
Les horaires d'ouverture	
Nouveaux arrivants	
Lotissements communaux	
Gestes barrières	
Recensement de la population	
Concours photo	
Dispositif « Argent de poche »	
Civisme	
Abattage des arbres	
Ordures ménagères « cas particuliers »	
Application IntraMuros	
Avancée des travaux	
Concours des maisons fleuries	
Deux centenaires à Saint-Just	
Les actualités de la bibliothèque	
Redon Agglomération	p.25
La Maison Mégalithes et Landes	
Informations pratiques	p.26
Paroisse Saint-Amand-de-l'Aff	
Monoxyde de carbone	
Caisse d'Allocations Familiales	
Prévention contre l'Influenza Aviaire	
SMICTOM des Pays de Vilaine	
La Mission locale	
Vie associative	p.30
Amicale des parents de l'école publique	
Ecole privée Notre-Dame	
APEL Notre-Dame	
Anim' Saint-Just	
CPIE Val de Vilaine	
Botaplus	
Foyer d'Animation Rural (F.A.R)	
Just Amap Porte	
Vert Emeraude	
Mégalithes'Storm	
ESCP Volley	
Tennis Club de Cojoux	
Entre Palis et Mégalithes	
UNC Section Saint-Just	
Souvenirs de guerre	p.42

Bonjour à toutes et tous,

La crise que nous traversons depuis le mois de mars 2020 ne s'améliore pas et nous inquiète tous sur notre devenir, celui de nos enfants, de nos petits-enfants et de tous ceux qu'on aime.

Il faut rester optimiste si chacun prend ses responsabilités. Protégez-vous et surtout vaccinez-vous.

L'intérieur de la salle des sports est terminé, il nous reste le bardage extérieur à finaliser (délai d'approvisionnement).

La rénovation des chambres d'étape est terminée et le gîte est labellisé « Tourisme et Handicaps » et « Rando Accueil ».

Le village intergénérationnel commence à prendre forme, avec dans un premier temps la création de la garderie et de la médiathèque côté est. La livraison est toujours prévue pour la fin de l'été 2022. La construction des logements NÉOTOA devrait commencer en janvier 2022.

Concernant les voies douces, la peinture des potelets est terminée ainsi que les panneaux réfléchissants.

L'Alliance touristique avec Renac et La Chapelle de Brain arrive à son terme. Nous devons finaliser le choix de la signalétique entre les trois communes.

L'aménagement du centre bourg avance avec une priorité pour le sud de la place (création d'une halle).

Le lotissement des grottes se commercialise bien, il ne reste que quatre lots à vendre sur onze.

Le repas des aînés ainsi que la cérémonie des vœux n'auront pas lieu compte tenu des règles sanitaires.

Dans l'espoir de pouvoir nous retrouver pour d'autres occasions, je vous souhaite à toutes et tous un Bon Noël et de Bonnes Fêtes de fin d'année.

Et surtout, n'oubliez pas de vous protéger et protéger les autres.

Votre Maire,

Daniel MAHÉ.

Carnet de familles



Ils ont montré le bout de leur nez



Rose MOUSSU GALLAND

« 33, La Gouitais »

le 5 juillet 2021

Rafaël HERMINE

« 25, La Gouitais »

le 15 juillet 2021

Clémentine DIEZ MARTIN

« 60, Tréal »

le 06 août 2021

Nathan GICQUEL

« 7, Le Bois Gevry »

le 18 octobre 2021

Ils se sont unis



Thomas GAUTHIER et Anne-Sophie GOUAILLIER

« 48, La Porte »

le 10 juillet 2021

Franck TOUSSAINT et Francine SZNAJDER

« 1, Poubreuil »

le 31 juillet 2021

Ils nous ont quittés



Gérard CHEVAL

« 15, La Forgerais »

le 19 juillet 2021

Arsène DUCLOYER

« 10, Le Bois Hervy »

le 20 juillet 2021

Bernard SENANT

« 9, La Gouitais »

le 24 septembre 2021

Camille CARREAU

« 26, Poubreuil »

le 02 octobre 2021

Urbanisme



Autorisations d'urbanisme accordées au 2ème semestre 2021

Déclarations préalables

Demandeur	Lieu du chantier	Objet de l'autorisation
M. BATTISTELLA Lionel	27, Bosné	Pose clôture grillage rigide avec soubassement couleur gris anthracite.
Mme JAOUEN Flore	17, Quily	Clôture du terrain.
Mme DIEZ Hélène	60, Tréal	Création de deux fenêtres de toit, côté nord.
M. FONG Victor	La Grigoris des Landes	Rénovation intérieure, création fenêtres et assainissement.
M. PREVERT Gérard	5, La Grigoris Pinot	Changement des ouvertures + création de deux fenêtres de toit.
Mme WEISSE Mélanie	7 Bis, La Noë	Création d'une fenêtre, façade Ouest.
M. DORVEAUX Michel	34, La Grigoris des Landes	Remplacement d'une fenêtre par une baie vitrée.
NDG (M. GAUTHIER Régis)	8, Allée des Cerisiers	Changement des menuiseries + clôture grillage soudé.

Permis de construire

Demandeur	Lieu du chantier	Objet du permis
M. DIGUET Matthieu & MARIET Julie	La Hougrais	Construction d'une maison d'habitation.
Mme RICAUD Valérie	Lotissement des Grottes 4, Allée des Pommiers	Construction d'une maison d'habitation.
NDG (M. GAUTHIER Régis)	2, La Chesnais	Extension de l'habitation + carport.
M. ORTIZ Michel	Lotissement des Grottes 6 Allée des Pommiers	Construction d'une maison d'habitation
M. DIVET Benjamin & Mme JARNOT Angéline	Le Bois Gévry	Construction d'une maison d'habitation, avec garage, carport et piscine.
M. VRILLON Jean-Baptiste & Mme LEBEGUE Anne-Sophie	7, Allée des Cerisiers	Construction d'une maison d'habitation, d'un box à chevaux et d'un carport.
M. & Mme YVOIR Vincent	Rue de la Marionnette	Construction d'une maison d'habitation.
M. BOUIN Jean-Michel & Mme BOUCHET Amélie	66, Parsac	Rénovation d'une maison d'habitation.
M. & Mme BOSCHEREL Bertrand	Lotissement des Grottes 9, Allée des Pommiers	Construction d'une maison d'habitation.
M. LESAGE Corentin	Lotissement des Grottes 2, Allée des Pommiers	Construction d'une maison d'habitation.
M. GILLES Elvis & Mme SACHET Océane	29, Le Mottay	Construction d'une maison d'habitation.
M. & Mme HOREL Yvonnick	12, La Gouitais	Construction d'une maison d'habitation.
M. DENIS Maxime	10, La Gouitais	Construction d'une maison d'habitation.

Service Urbanisme
Tél. 02 99 72 68 14

Ouvert les lundis matins – mardis, jeudi et vendredis toute la journée.

Réunions du Conseil municipal



Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal : les délibérations sont consultables à la mairie et sur le site Internet.

SÉANCE DU 24 JUIN 2021 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, M. B. DALLÉRAC, Mme A. HERVÉ, Mme H. FRANGEUL, Mme G. YVOIR, Mme M. MAHÉ et M. V. YVOIR

Procurations : Mme. N. DELACOUR a donné procuration à M. M. MAHÉ
M. H. BLOUIN a donné procuration à M. G. BAUDU

Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos

1. Intervention du référent sûreté de la gendarmerie

Mme Charlotte GUHUR, adjudant-chef de la Brigade de Pipriac et M. Damien LEGRIS des services de la gendarmerie de Rennes (réfèrent-sûreté) sont intervenus sur les moyens de sécuriser les sites face à la malveillance et la menace terroriste, et, entre autres sur la vidéoprotection.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZJ 527

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité ne pas exercer son droit de préemption sur le terrain cadastré ZJ 527 d'une contenance totale de 11 a 76 ca situé « La Gironnais ».

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZJ 614, ZJ 615, ZJ 616, ZJ 617

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité ne pas exercer son droit de préemption sur les terrains cadastrés ZJ 614, ZJ 615, ZJ 616 et ZJ 617 d'une contenance totale de 11 a 78 ca situés « La Gironnais ».

4. Opposition transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité

Tenu de se prononcer avant le 30/06/2021, le conseil municipal a exprimé son opposition au transfert de la compétence en matière de PLUi à Redon Agglomération, confirmant ainsi la délibération du 16/02/2017.

5. Validation de la modification simplifiée du PLU

La délibération en date du 20 février 2020 prescrivait la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune suite à des erreurs matérielles constatées.

Le dossier et l'exposé de ses motifs ont été mis à disposition du public en mairie, du 23 avril au 23 mai 2021. Aucune observation n'a été formulée.

Aucune remarque n'a été émise par les personnes publiques associées (Préfet, Région, Département...).

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification simplifiée n° 1 ainsi présentée.

6. Droit de préférence sur une parcelle boisée : ZQ 217

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préférence sur la parcelle boisée cadastrée ZQ 217, d'une contenance totale de 1 ha 12 a 60 ca située au lieu-dit «Le Val Hamon».

7. Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57

Vu l'avis favorable du comptable, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, pour le budget principal de la commune ainsi que pour ses budgets annexes tenus en comptabilité M14, d'appliquer par anticipation la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2022.

Les règles comptables accompagnant ce passage seront annexées au Règlement Budgétaire et Financier qui fera l'objet d'un vote ultérieur.

8. Médiathèque : demande de subvention à la Région,

Le programme de travaux concernant la rénovation et l'extension d'un bâtiment existant pour la création d'une médiathèque et d'une garderie s'élève à 470 717.87 € HT.

Le plan de financement de cette opération est arrêté de la façon suivante :

Dépenses			Recettes		
Etudes	18 409.00 €	3.91 %	Etat - DSIL	61 000.00 €	12.96 %
MOE	33 465.12 €	7.11 %	CD35 - FST	66 375.00 €	14.10 %
Total travaux (13 lots)	418 843.75 €	88.98 %	REGION - Contrat de Partenariat	100 000.00 €	21.24 %
TOTAL	470 717.87 €	100.00 %	CD35 - Revitalisation des centres bourgs	45 000.00 €	9.56 %
			ETAT - DSIL exceptionnelle	90 000.00 €	19.12 %
			Autofinancement	108 342.87 €	23.02 %
			TOTAL	470 717.87 €	100.00%

9. Demande d'aide à l'emploi en médiathèque : contrat d'objectifs

Le Département 35 via la MDIV accorde des subventions pour la création d'un emploi partagé entre, au moins deux communes, moyennant la rédaction d'un contrat d'objectifs pour l'amélioration des services proposés aux usagers et l'accompagnement des bénévoles.

M. le Maire présente ce contrat d'objectifs pour le développement de la lecture et des bibliothèques entre le Département 35 et les communes de Pipriac et Saint-Just ainsi que la convention d'objectifs communs entre le Département 35, Redon Agglomération, les communes de Pipriac et Saint-Just

Le présent contrat d'objectif est signé pour trois ans et est non renouvelable.

Le Conseil Départemental attribue chaque année, pendant trois ans, à la commune de Pipriac une subvention calculée à partir du coût prévisionnel du poste communiqué par la commune. Les montants seront calculés chaque année en fonction du coût réel déclaré par la commune.

Le conseil municipal a validé, à l'unanimité, les termes du contrat d'objectifs pour le développement de la lecture et des bibliothèques avec le Département 35 ainsi que la convention d'objectifs communs entre le Département 35, Redon Agglomération, les communes de Pipriac et Saint-Just.

10. Prix du repas à la cantine pour l'année scolaire 2021/2022

Pour l'année scolaire 2021-2022, les prix de repas de cantine passent à :

- 3.95 € pour un menu enfant,
- 4.35 € pour un menu adulte (uniquement aux stagiaires de l'école privée ou de la mairie, au personnel enseignant de l'école privée et au personnel municipal)

11. Tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2021/2022

Pour l'année scolaire 2021/2022, les tarifs suivants seront appliqués à la garderie municipale :

- 1€ la ½ heure avec plafond de 40 € par enfant / mois,
- 2,80 € le ¼ d'heure en cas de retard,
- 15 € à partir de 3 retards répétés par mois au-delà du plafond.
- 0.50 € de 8 h 30 à 8 h 45.

12. Règlements de la cantine et de la garderie,

Aucune modification n'est apportée au règlement de la cantine.

En ce qui concerne le règlement de la garderie, quelques modifications :

➤ Application d'un tarif supplémentaire pour les arrivées d'enfants à la garderie de 8h30 à 8h45. Tous les enfants entrant dans l'enceinte

de la garderie avant 8h45 seront considérés comme inscrits à la garderie moyennant paiement du service.

➤ Transfert de la garderie municipale à l'école Notre-Dame en raison des travaux de rénovation pour l'année scolaire 2021/2022.

13. Camping municipal : révision du règlement intérieur

Le règlement intérieur du camping sera affiché à l'entrée du camping ainsi que les consignes à respecter « à l'arrivée » et « au départ » par les utilisateurs du camping. Les modifications suivantes y sont apportées :

- Ne plus répondre au téléphone entre 21 h et 7 h
- Aucune entrée ne pourra s'effectuer en dehors de ces horaires,
- Les redevances sont payables d'avance selon le nombre de nuits prévues sur le terrain,

- L'ouverture et la fermeture de la barrière automatique se font au moyen d'un badge remis aux usagers après paiement du séjour contre une caution dont le montant sera affiché à l'accueil,

- Une clé des sanitaires est remise pour chaque emplacement contre une caution dont le montant sera affiché à l'accueil

- Ne jamais donner le code

- Prévenir la mairie ou les élus au moindre problème

14. Règlement Général sur la Protection des Données : renouvellement de la convention au service de délégué à la protection des données mutualisé du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

La commune a fait appel et a désigné, par délibération en date du 27/09/2018, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) et a approuvé par convention d'adhésion à ce service. Le référent désigné est M. Gérard BAUDU pour suivre ce dossier.

Bien que la convention arrive à son terme en septembre, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de reporter la décision de renouvellement car le Centre de Gestion a fait part à la commune que Redon Agglomération est encore en réflexion quant à la continuité du portage de la prestation et donc de la modalité tarifaire "à l'habitant".

15. Festival court-circuit : demande de subvention

Dans le cadre du projet du Festival Court-circuit, Anim'Saint-Just demande une participation financière à l'organisation d'un concert acoustique JOY.D en début d'après-midi du vendredi 17 septembre aux Landes de Cojoux, en partenariat avec les écoles du RPI Ste Melaine (Saint-Just, Renac, La Chapelle de Brain) soit 180 élèves. Cette rencontre

s'inscrit lors d'une journée de rassemblement entre ces différents établissements, prévue à chaque rentrée scolaire. Le site des Landes de Cojoux a été choisi. Le lieu exact sera défini en lien avec l'association locale « Anim'Saint-Just », partenaire du projet. Il est demandé à chaque municipalité de participer

financièrement à hauteur de 250 €/concert accueilli sur la commune. Le Conseil Municipal a décidé de reporter cette décision par manque d'éléments et par

l'absence de contact à ce jour avec les organisateurs mais donne un accord de principe sur le projet.

16. Désignation d'un élu communal référent pour l'Unité de Gestion Vilaine Aval

L'EPTB Vilaine (Gestion des milieux aquatiques et les compétences associées bocage, ruissellement et pollutions diffuses) demande la désignation d'un élu référent pour faire le lien avec les opérations que le service mène sur le terrain. Ces élus sont associés aux comités de pilotage locaux des différents projets et ont un rôle de facilitateur de la concertation sur le terrain auprès des usagers de la commune.

L'EPTB Vilaine, avec la mise en place du service « Unité de Gestion Vilaine Aval », est

maître d'ouvrage des études et des opérations de restauration de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et du bocage sur le bassin versant Vilaine Aval. Le territoire s'étend sur près de 890 km² et 49 communes, dont fait partie la commune de Saint-Just, de Pipriac en amont de Redon jusqu'à l'estuaire de la Vilaine.

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité M. Gérard BAUDU comme élu communal référent pour l'Unité de Gestion Vilaine Aval.

17. Tenue du bureau de vote élections départementales et régionales : scrutin du 27/06/2021

Le second tour des élections départementales et régionales est fixé au dimanche 27 juin 2021. Le bureau de vote ouvre le dimanche à 8 heures et ferme à 18 heures.

Le lieu de vote retenu est la Salle de Cojoux pour organiser les opérations électorales dans des conditions sanitaires satisfaisantes, et

notamment pour permettre la distanciation physique.

L'idée d'apposer une affiche dans la salle de vote est lancée pour recenser les personnes qui pourraient être volontaires par la suite pour la tenue du bureau de vote et une participation au dépouillement.

18. Aménagement du bourg : validation du projet global et autorisation pour demandes de subvention,

Le 19 novembre 2018, le Conseil Municipal a validé le choix des actions retenues par le Comité de pilotage (Région, Département, Comité départemental du tourisme, Office du Tourisme de Redon Agglomération, Maire et Adjoints) dans le cadre de l'expérimentation « Site d'exception » initiée par la Région Bretagne. 200 000 euros de subventions (soit 70% des dépenses) ont été accordées à la commune sur 3 ans pour réaliser ces actions. L'action majeure consistait en un projet de réaménagement du centre-bourg afin de renforcer l'attractivité de la Commune : accueillir de nouveaux habitants, accueillir des visiteurs et touristes...

Le Cabinet d'études ERSILIE de Guer a été retenu le 7 février 2019 pour travailler sur une stratégie d'aménagement du bourg destinée à améliorer la qualité de l'accueil, par l'embellissement et la création d'ambiances en rendant les habitants acteurs de cet embellissement, avec un lieu de consignes (dépôt d'affaires, sac à dos avec les commerçants ou au sein d'équipements communaux).

Le projet devait proposer une vraie centralité autour de la Place de l'Eglise par la redéfinition

des stationnements et par la définition d'usages autres que le stationnement pour la Place de l'Eglise (commerces ambulants...). Plusieurs réunions publiques ou du Comité de pilotage ont eu lieu permettant d'affiner le projet pour arriver aux plans qui sont présentés à cette séance. L'aménagement du carrefour devant la mairie sera éventuellement revu de façon à sécuriser la circulation des engins agricoles et des poids-lourds.

La validation de ce projet global est une première étape qui permettra d'évaluer de manière plus précise le montant des travaux et de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être allouées.

Le conseil municipal a validé, par 9 pour, 3 contre et 3 abstentions, le projet global d'aménagement du bourg tel qu'il est présenté afin d'avancer sur ce dossier en collaboration avec le cabinet d'études ERSILIE, et charge M. le Maire de solliciter les subventions susceptibles d'être allouées auprès des services de l'Etat (DETR, DSIL...), de la Région Bretagne, du Département 35 et de Redon Agglomération.

19. Questions diverses

•Convention de mise à disposition entre la commune et ENEDIS :

L'agence ETUDIS de Bouguenais (44) est chargée par ENEDIS de la pose d'un poste de transformation sur une parcelle appartenant à la commune cadastrée ZQ 304.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, M. le Maire propose au conseil municipal la signature d'une convention de mise à disposition à intervenir entre la commune et ENEDIS.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de reporter cette décision à un prochain conseil municipal. Une rencontre avec ENEDIS est fixée le 28 juin en mairie et ce sujet pourra être abordé pour obtenir plus d'éléments quant à ces travaux.

•Projet de révision globale du PLU : une prise de contact a eu lieu avec les services Urbanisme de Redon Agglomération pour voir les possibilités

•Recrutement de M. BARBEDET au poste d'Adjoint du Patrimoine à la Médiathèque

•Concours photo - exposition au public des photos dans la salle de la mairie à partir du 3/07/2021. Le conseil municipal valide la

reconduction de ce concours sur 2022.

•Argent de poche : 4 jeunes vont intervenir à compter du 28 juin au 9/07/2021

•Aménagement gîte : dossier déclaré complet pour le passage en commission le 1/07 afin d'obtenir le label Tourisme & Handicap - relancer pour le Label Rando Accueil

•Projet de modification des circuits équestres inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) : pas d'observations particulières, un avis favorable est donné à l'unanimité.

•Remerciements du Président de l'Association des Anciens Combattants de Saint-Just UNC pour le renouvellement de la subvention de fonctionnement accordée pour 2021

•Pendant la période estivale, la mairie et l'agence postale communale seront fermées les lundis 26/07, 2/08 et 9/08, le mercredi 18/08 et le samedi 21/08/2021

•Médiathèque : abattre au plus vite les marronniers devant le bâtiment

•La boîte à livres a été déplacée face à la Maison Mégalithes et Landes

SÉANCE DU 29 JUILLET 2021 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, M. B. FRANGEUL, M. G. BAUDU, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, M. H. BLOUIN, Mme N. DELACOUR (*arrivée en séance avant le point n°3*), Mme H. FRANGEUL, Mme G. YVOIR, Mme M. MAHÉ et M. V. YVOIR

Excusée : Mme C. DUTHU

Absente : Mme A. HERVÉ

Procurations : Mme V. LUC a donné procuration à M. C. BOUREL
M. B. DALLÉRAC a donné procuration à M. H. JARNOT

Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos

1. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZH 308

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur le terrain cadastré ZH 308 d'une contenance totale de 10 a 20 ca situé «7 Lotissement Domaine de la Tertrée».

2. Enquête publique Chemin Rural n° 420 : conclusions du Commissaire Enquêteur et fixation du prix de vente

Par délibération en date du 18 mars 2021, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du

chemin rural n° 420 situé au lieu-dit « Bocadoève » en vue de sa cession à la SCEA LUMEAU.

L'enquête publique s'est déroulée du 26/06/2021 au 12/07/2021. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à son aliénation aux demandeurs, les frais étant à leur charge.

Un courrier a été adressé, préalablement à la vente du chemin, aux propriétaires riverains, afin de les mettre en demeure d'acquiescer le CR 420 attenante à leurs propriétés. Les propriétaires riverains n'ont pas déposé de recours. De plus, ce chemin ne dessert que des parcelles appartenant aux demandeurs et n'a aucun usage public. L'avantage pour la collectivité est de ne plus avoir la responsabilité et la charge de l'entretien de cette emprise.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, au vu du rapport dressé par le Commissaire

Enquêteur le 13 juillet 2021 et après accord des riverains, il est proposé, le chemin rural n° 420 faisant déjà partie du domaine privé de la commune son déclassement n'est pas nécessaire, de :

- céder la totalité du Chemin Rural n° 420, représentant une emprise de 3 500 m² (surface fixée par le Commissaire Enquêteur) à la Société dénommée SCEA LUMEAU « Le Val » à Saint-Just (35550),
- fixer le prix de vente dudit chemin à 1 912 €
- de telle façon qu'il préserve les intérêts de la collectivité et ne soit donc pas inférieur à sa valeur,
- confier la vente à l'étude SELARL NOTICYA – Maître Yann PINSON, notaire à Pipriac pour la rédaction de l'acte.

Le conseil municipal a décidé, par 11 pour et 2 abstentions, d'approuver l'ensemble de ces propositions.

3. Acquisition parcelle AB 305 : prix définitif et autorisation de signature de l'acte notarié

La parcelle de terrain cadastrée AB 305 sise « Rue du Halgouët » a été proposée à la vente à la commune par Mme LEMAUX-PATY Yolande « 43 La Ferrandais » 35480 GUIPRY-MESSAC.

Par délibération en date du 18 mars 2021, il a été décidé de fixer un prix d'achat au prix de 8 €/m². Par courrier du 4/05/2021, le vendeur

Mme LEMAUX-PATY a accepté l'offre de la commune.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'acquiescer cette parcelle pour un prix définitif convenu de 6 936 €.

La dépense est inscrite au compte d'imputation 2111 - Opération « 36 Réserve foncière » du budget primitif 2021.

4. Avis sur la modification du PLU de Pipriac

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de modification

simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pipriac et charge M. le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

5. Festival court-circuit : porteur de projet

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 14 juin 2021 de reporter par manque d'éléments et par l'absence de contact à ce jour avec les organisateurs mais de donner un accord de principe sur le projet, dont l'association Anim'Saint Just est

partenaire relais du projet du festival court-circuit.

Ayant obtenu les renseignements demandés, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer la somme de 250 € à ILOZ de Pipriac, porteur de projet.

6. Questions diverses

•PATA 2021 : choix de l'entreprise

M. Bernard FRANGEUL, 1^{er} adjoint a présenté aux membres du conseil municipal la consultation qui a été lancée pour la réalisation du point à temps automatique pour l'année 2021 et les devis des entreprises qui y ont répondu. Cette opération permet d'entretenir les routes de la commune et

nécessite la fourniture de 25 tonnes d'émulsion de bitume.

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de faire le choix de 25 tonnes, de retenir l'entreprise EUROVIA de BRUZ (35174) pour un montant de 18 700 € HT soit 22 440 € TTC.

•Recensement de la population 2022 : nomination du coordonnateur communal

Du 20 janvier au 19 février 2022, la commune

va réaliser le recensement de ses habitants.

Afin de préparer l'enquête de 2022, il convient de désigner le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible

pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples. Mme Marie-Dominique BOUREL est désignée en tant que coordonnateur communal.

•Redon Agglomération : thématiques Climat Energie et Santé

Dans l'objectif de concertation autour des thématiques Climat Énergie, essentielle à l'élaboration du PCAET (plan climat air énergie territorial), et Santé, dans le cadre de l'élaboration du deuxième Contrat local de santé, REDON Agglomération souhaite organiser :

-Pour la thématique Climat Énergie : une série de réunions à destination des associations et des habitants du territoire. L'objet de la réunion est la construction d'un volet « citoyen » du Plan Climat. La thématique serait donc la co-construction d'une meilleure mobilisation citoyenne et de travailler sur des propositions concrètes d'actions.

-Pour la thématique Santé : un temps d'information et préparation afin de permettre aux habitants d'intégrer des groupes de travail composés d'acteurs du territoire visant à définir des pistes d'actions pour le deuxième contrat local de santé.

Afin de ne pas toucher uniquement les convaincus mais également des citoyens plus éloignés de ces sujets, Redon Agglomération souhaiterait inviter des habitants de notre commune, désignés par tirage au sort.

Aussi, M. le Maire propose au conseil municipal la réalisation de ce tirage au sort et l'autorisation de communiquer les résultats à Redon Agglomération afin que R.A. puisse contacter les intéressés pour le 25/08. Une liste de

30 personnes serait idéale qui sera répartie entre les deux thématiques.

M. le Maire propose de s'inspirer de la méthodologie utilisée pour le tirage des jurés d'assises.

Une liste de 30 noms est dressée. M. le Maire est chargé de la faire suivre aux services de Redon Agglomération :

1 - BARBIER Jean-Marc	16 - BOISRAMÉ Bernard
2 - QUÉRARD Jean-Noël	17 - FRANGEUL Gilles
3 - KUDERA Olivier	18 - LECHARTIER Luc
4 - BOUREL Mélanie	19 - GUYOT Lydie épouse HAUGOMAT
5 - PEREIRA Aurore	20 - LAUNEL Marie-Françoise
6 - MONTARNAL Eugénie	21 - DEBRAY Linda
7 - RENAUD Yvette épouse ROGER	22 - SENAND Monique épouse MOISON
8 - CHEVAL Rémy	23 - PALIERNE Evelyne
9 - MARCADÉ Patrice	24 - VAL Gérard
10 - DEBRAY Bernard	25 - MORTIER Rafaël
11 - PATY Gilbert	26 - LEROY Jean-Luc
12 - RECOURSE Patricia épouse ROBINET	27 - GASCARD Jeannine épouse DURAND
13 - PETIT Sylvestre	28 - DURAND Marie-Héloïse
14 - DALLÉRAC Florian	29 - EVAIN Virginie
15 - LÉONARDON Titouan	30 - COTTAIS Monique épouse HAUGOMAT

•Remarques de deux parents, membres des bureaux des écoles sur le transfert de la garderie municipale dans les locaux de l'école, pose problèmes au niveau des frais occasionnés et du parking. M. le Maire répond qu'une convention de mise à disposition a été signée par la Directrice de l'école

et le Président de l'OGEC avec versement d'un forfait de 40 €/mois lié aux dépenses et qu'un aménagement (pose graviers) sera fait pour le parking.

•**Régie « copies »** : accord à l'unanimité sur l'encaisse une fois par an au lieu de deux fois par an et mise en place d'un fonds de caisse de 5 €.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, M. B. DALLÉRAC, Mme N. DELACOUR, Mme H. FRANGEUL et Mme M. MAHÉ

Excusés : Mme A. HERVÉ et M. V. YVOIR

Absents : M. G. BAUDU et M. H. BLOUIN

Procurations : M. B. FRANGEUL a donné procuration à M. B. DALLÉRAC
Mme V. LUC a donné procuration à M. C. BOUREL
Mme G. YVOIR a donné procuration à M. H. JARNOT

Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos

1. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZP 366

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur le terrain cadastré ZP 366 d'une contenance totale de 9 a 20 ca situé « Le Séveroué ».

2. Levée d'emprise sur la zone d'activité de Bel Air

La commune de Saint-Just dispose d'une Zone d'Activité située en bordure de la RD n° 177 Redon / Rennes, au lieu-dit « Bel-Air ». Il existe sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune, validé le 7 février 2008, un emplacement réservé correspondant au projet initial de la RD 177, qui a été aboli en raison de la modification du tracé, à l'origine situé à l'Est et reporté côté Ouest de la Z.A. La DUP, déclarant d'utilité publique la mise à 2x2 voies Lieuron/Redon le 7/07/2008 emportait également la mise en compatibilité du PLU de Saint-Just.

L'enquête parcellaire approuvée par arrêté préfectoral du 03/02/2016 est venue modifier le tracé. Il est donc nécessaire de supprimer

cet emplacement réservé au bénéfice du Département d'Ille-et-Vilaine devenu caduque. Il convient de mettre notre PLU de 2008 en adéquation avec la réalité au vu des travaux de 2x2 voies réalisés à ce jour sur ce secteur.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de lever l'emprise sur la Zone d'Activité de Bel Air, d'engager une modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme pour supprimer cet emplacement réservé au profit du Département 35 sur ce secteur, et de solliciter le Département d'Ille et Vilaine pour une éventuelle participation financière suite à l'emprise imposée dans le cadre des travaux de la 2x2 voies.

3. Exonération de 2 ans de la base de taxe foncière sur les propriétés bâties concernant constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation

Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettent au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions

de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

La délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles

L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Dans le but de limiter au maximum les pertes de recettes découlant de cette réforme, le conseil municipal a décidé de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière

sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

4. Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Ganton au titre de l'année scolaire 2020/2021

La commune de Saint-Ganton a adressé à la commune de Saint-Just une demande de participation aux frais de scolarité pour les enfants de Saint-Just inscrits au sein de l'école publique de Saint-Ganton pour l'année scolaire 2020/2021.

Les frais sont fixés à 1 151.33 € pour la maternelle et 498,19 € pour l'élémentaire.

Cela concerne au total 35 enfants, soit 14 en maternelle et 21 en élémentaire.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de participer aux frais de scolarité des enfants inscrits à l'école publique de Saint-Ganton. Cette contribution forfaitaire (participation aux frais de scolarité) s'élève à 26 580.61 €.

5. Convention de mise à disposition entre la Commune et ENEDIS : ZQ 304

Dans le cadre de la restructuration HTA sur la commune de Saint Just, M. le Maire indique avoir reçu des services ENEDIS une convention pour la pose d'un poste de transformation sur la parcelle communale ZQ 304. Après visite sur site, il s'avère qu'il faut

déplacer ce poste vers la gauche (voir plan joint).

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que les plans modifiés tels que joints en annexe.

6. Décisions modificatives

Le conseil municipal a décidé d'abonder les crédits comme proposé ci-dessous pour permettre le paiement des échéances d'emprunt (amortissement et intérêts) sur l'exercice 2021.

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Fonctionnement					
011 - CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL	6188	Autres frais divers	3500.00	-1300.00	2200.00
66 - CHARGES FINANCIERES	66111	Intérêts réglés à l'échéance	23072.00	+1000.00	24072.00
	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1000.00	+300.00	1300.00
Investissement					
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2315	Opération 118 : Création de liaisons douces pour relier bourg site d'exception	160000.00	-10000.00	150000.00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1641	Emprunts en euros	78638.00	+10000.00	88638.00

7. Questions diverses

•Adoption d'une modification du **règlement intérieur de la salle des sports**

•**Le repas des aînés** est reporté à une date ultérieure.

•**Médiathèque** : Il sera à prévoir un avenant +/- pour le Lot Charpente

•**Aménagement du bourg** : diagnostic des structures de chaussées : le devis proposé par LABOROUTES est retenu (par 10 pour et 1

abstention) pour la somme totale de 4 070.20 € HT soit 4 884.24 € TTC.

•Message adressé aux mairies des communes situées en Zone à Risque Particulier* vis-à-vis de l'influenza aviaire.

Zone à Risque Particulier (ZRP) : zones humides fréquentées par des oiseaux migrateur*

Saint-Just est située en ZRP, d'où le courrier signé de M. Le Préfet relatif au passage au risque modéré de la France vis à vis de l'influenza décidé par le Ministre de l'Agriculture : les mesures de précaution à prendre par les détenteurs de volailles et d'oiseaux y sont explicitées.

M. le Préfet sollicite les communes concernées pour :

- effectuer un recensement des éleveurs non-commerciaux (basse-cours) de la commune,
- informer les détenteurs d'élevages de volailles non-commerciaux des mesures à mettre en œuvre dans ces élevages. Afin d'aider les détenteurs dans cette mise en place, une affichette a été transmise reprenant l'ensemble des obligations de ces détenteurs.
- engager M. le Maire à en faire une diffusion large sur la commune, voire à la publier dans les communications communales.

Les référents du Plan Communal de Sauvegarde sont chargés d'effectuer ce recensement.

•Réflexion sur les commerces :

M. le Maire indique qu'il est important que les locaux destinés au commerce restent à usage commercial et qu'il n'y ait pas de transformation d'un local commercial en habitation. Des renseignements seront pris pour bien comprendre la réglementation applicable aux changements de destination d'un local afin de maintenir les petits commerces de proximité en centre bourg.

•Organisation d'un Eductour :

Mme Catherine DUTHU, adjointe au Tourisme informe de l'organisation d'un éductour sur la commune le 14/10 organisé par l'Office du Tourisme. Elle rappelle que cet éductour est financé par la commune pour faire connaître les hébergements et activités de Saint-Just auprès des clientèles cibles. L'idée est d'inviter à une journée découverte, actuellement 5 agences de voyages font le déplacement... pour leur faire connaître la commune, en leur offrant le repas et le coût des activités (visites musée Mégalithes et Landes, ateliers, balades à vélo au site d'escalade, canoë kayak). L'accueil est prévu à 9 h à la Maison Mégalithes et Landes suivi de la visite du camping et du gîte. Le déjeuner est prévu au Manoir de la Perdrilais à Pipriac

•Médiathèque : Arrivée d'Antoine BARBEDET, adjoint du patrimoine à la bibliothèque.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2021 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, M. B. DALLÉRAC, Mme N. DELACOUR, Mme H. FRANGEUL, et Mme M. MAHÉ

Absents : Mme A. HERVÉ et M. H. BLOUIN

Procurations : M. V. YVOIR a donné procuration à M. D. MAHÉ
Mme G. YVOIR a donné procuration à Mme V. LUC

Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos

1. Intervention de représentants du cabinet d'assurances AXA

M. Yannick LEJOLY, chargé de clientèle de la compagnie d'assurance AXA, accompagné de M. Florian JEANNEAU, propose à la municipalité d'adhérer à une mutuelle communale qui est un contrat groupe pour faire bénéficier à ses habitants d'une complémentaire santé à des conditions

tarifaires promotionnelles. Tous les habitants de la commune, ou travaillant sur la commune, peuvent adhérer à la mutuelle. Une mise à disposition d'une salle est demandée pour tenir une réunion d'information publique permettant à AXA de présenter l'offre

« assurance santé » aux administrés intéressés par ce dispositif.

La décision sur la mise en place d'une mutuelle dite « communale » sur la commune sera prise à une prochaine réunion.

2. Etude d'aménagement du bourg : diagnostic amiante avant travaux

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise APAVE Nord-Ouest de SAINT-MALO (35400) pour effectuer le diagnostic amiante avant

démolition des toilettes publiques et de l'abri-vélo en centre bourg pour la somme de 330 € HT soit 396 €.

3. Médiathèque : avenant aux Lots Démolition-Désamiantage, VRD Gros-œuvre, Traitement des Bois, Charpente-bois-bardage et Revêtements de Sols

Le conseil municipal a validé à l'unanimité les avenants nécessaires sur les travaux de construction et d'extension de la médiathèque-garderie pour 5 lots à savoir : 1-Démolition désamiantage, 2-VRD-Gros œuvre, 3-Traitement des bois, 4-Charpente bois bardage et 8-Revêtements de sols.

N°	Lot	Entreprise	Montant HT de l'offre de base	Montant HT de l'offre après analyse	Variante & Options HT PSE 1	Montant des offres HT + PSE retenues	Avenant +/-	Montant HT des offres avec avenants
1	Démolition désamiantage	SARL CP Désamiantage 4 rue de la Salle des Fêtes 72220 TÉLOCHÉ	64 041.00 €	65 351.01 €		65 351.01 €	-194.52 €	65 156.49 €
2	VRD Gros-œuvre	LE LIEVRE Maçonnerie 149 Impasse de Lihalaire 56350 RIEUX	101 507.71 €	100 907.27 €	Remplacement d'un linteau bois 304.94 € x8=2 439.52 €	103 346.79 €	Avenant n°1 + 2 738.41 € Avenant n°2 + 568.08 €	106 653.28 €
3	Traitement des bois	SASU STRB 11 rue Gilles de Roberval ZA Beaugé 2 35340 LIFFRÉ	4 518.56 €	2 756.36 €		2 756.36 €	-1 982.56 €	773.80 €
4	Charpente bois Bardage	SAS La Maison DUBOIS 1 rue des Marais ZA Les Rosais 35550 SIXT/AFF	26 686.94 €	26 686.94 €	Poteaux et linteaux iroko 2 531,38 €	29 218.32 €	+ 4 242.24 €	33 460.56 €
8	Revêtements de sols	SARL FRANGEUL ZA Bel Air 35550 SAINT-JUST	17 544.10 €	17 544.10 €	sol PVC U4P3 en lames 2165,30	19 709.40 €	-4 753.80 €	14 955.60 €

4. Lotissement des Grottes : vente du Lot n° 1

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité la vente du lot n° 1 / terrain cadastré AB 388 et 394 d'une superficie de 511 m² / à M. et Mme Bertrand LESAGE, domiciliés «2 Le Clos» à Bains/Oust (35600), au prix de vente du m² à 35.00 € TTC.

5. Taxe d'aménagement

Sans objet (délibération prise le 18/02/2021)

6. Financement des écoles privées : fixation du coût année scolaire 2021/2022

Convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat

La participation aux écoles du RPI Saint-Melaine pour l'année scolaire 2021/2022 se calcule comme suit :

- élèves en maternelle 21 x 1307 € = 27447 €
- élèves en primaire 25 x 384 € = 9600 €

Soit un total de 37047 €

7. Bien vacant et sans maître : parcelle ZS 68

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'acquérir le bien vacant et sans maître, situé ZS 68 à « La Ville d'Apé » considérant que le propriétaire connu est décédé depuis plus de trente ans soit le 25/03/1979 et en application

de la procédure décrite à l'article L. 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vue de son incorporation dans le domaine communal.

8. Demande d'acquisition d'une partie du CR 149

M. le Maire fait part de la demande de M. Michel DORVEAUX de « La Grigoraies des Landes » de l'acquisition d'une partie du Chemin Rural cadastré n° 149 au lieu-dit « La Grigoraies des Landes ».

Ce chemin rural n'est plus affecté à l'usage du public, qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité. L'aliénation d'une partie de ce chemin rural, prioritairement au riverain, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :
-d'émettre un avis favorable à la cession d'une partie du Chemin Rural n° 149 à M. Michel DORVEAUX domicilié « La Grigoraies des

Landes » à Saint-Just,

-de désaffecter une partie de ce chemin rural de La Grigoraies des Landes n° 149 en vue de sa cession,

-de solliciter l'éventuel acquéreur afin qu'il fasse une offre de prix pour la partie de chemin, auquel seront rajoutés à sa charge : les frais de bornage et de notaire,

-de prononcer le déclassement de l'emprise du domaine public,

-d'autoriser M. le Maire à engager la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural de la Grigoraies des Landes, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,

-de charger M. le Maire de désigner un commissaire enquêteur pour cette enquête publique

9. Renouvellement de contrat de prestations globales fourrière animale

Le contrat de capture des animaux errants, gestion de la fourrière animale, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique, passé entre la commune de Saint-Just et la SAS SACPA Chenil Service, est arrivé à son terme.

M. le Maire rappelle l'article L211-24 du Code Rural «chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation... »

Une nouvelle convention sera signée à compter du 1^{er} janvier 2022, contrat de prestations fonctionnant 365 jours/365 et 24 h/24. Ce contrat dégage la responsabilité de la commune dès l'appel pour intervention.

Le présent contrat pourra être renouvelé 3 fois par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède 4 années.

10. Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers les piscines communautaires de Redon Agglomération pour l'année 2021-2022

Depuis sa création, Redon Agglomération organise le transport scolaire des enfants des écoles maternelles et primaires de son territoire vers les Piscines Communautaires.

Une convention en détermine les conditions de financement par la commune.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à la signature de cette convention

pour l'année scolaire 2021/2022 avec Redon Agglomération ainsi que l'autorisation de transport des enfants en classe de CE 1 et CE

2 de la commune fréquentant les écoles primaires du RPI Saint-Just/La Chapelle de Brain/Renac.

11. Décisions modificatives

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'apporter au Budget primitif 2021 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessous.

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Fonctionnement					
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6558	Autres contributions obligatoires	500.00	+ 30 000.00	30 500.00
	6531	Indemnités	56 000.00	+ 5 000.00	61 000.00
	6574	Subventions fonctionnement associations	55 000.00	+ 5 000.00	60 000.00
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	6042	Achats de prestations de services	40 000.00	-18 000.00	22 000.00
	615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000.00	-15 000.00	15 000.00
	615231	Entretien, réparations voirie	35 369.05	-5 000.00	30 369.05
	6226	Honoraires	3 000.00	-2 000.00	1 000.00

12. Avis sur une demande de mise à disposition gratuite de la salle du FAR du 6 au 11 juillet 2022

Mme OSADTCHY, habitante de la commune, musicothérapeute dans une clinique nantaise, organise une Université d'Été en Musicothérapie à Saint-Just du 6/07 au 11/07/2022. Les 12 participants seront logés au gîte d'étape et utiliseront la salle du FAR et la salle vitrée du gîte. Un concert final de restitution sera proposé gratuitement aux Saint-Justins à l'Eglise.

M. le Maire fait part de la demande de gratuité reçue de Mme OSADTCHY pour les deux salles de travail (FAR et salle vitrée du gîte). Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'appliquer :
 Pour la salle du FAR, le tarif (particuliers et associations de la commune) 150 € la journée et 250 € pour 2 jours
 -Pour la salle vitrée du gîte : pas de tarif associatif, 60 € la journée.

13. Argent de poche

Le dispositif « Argent de poche » a été créé dans le cadre du programme « Ville vie vacances », qui relève de la politique de la ville. Il s'agit de favoriser la mise en œuvre, par des collectivités territoriales, de chantiers de jeunesse dans lesquels s'investissent des jeunes de 15 à 25 ans. Les jeunes peuvent y travailler jusqu'à 5 heures par jour, pour une rémunération maximum de 15€ par jour. Une

exonération de charges sociales est prévue par les textes.
 Les communes rurales pourront en bénéficier officiellement à compter du 1^{er} janvier 2022. Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de reconduire l'opération « Argent de Poche » pour 10 jeunes de 16 à 18 ans sur 2022, sur les vacances scolaires de Printemps et début juillet 2022 en lien avec le personnel du service technique.

14. IntraMuros : diffusion informations pour les commerces

Les commerçants et artisans exerçant sur la commune pourront déposer un article sur IntraMuros à raison d'une parution possible tous les 15 jours.

15. Avis sur la modification simplifiée 2 du PLU de Pipriac

Le conseil municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Pipriac tel qu'il est présenté et charge M. le Maire de mener à bien cette décision.

16. Questions diverses

•Convention de renouvellement à la mission de Délégué à la Protection des Données Mutualisé du CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE

Toutes les collectivités territoriales et établissements publics notamment, doivent désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018. La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine (CDG 35) propose un accompagnement des missions dévolues par cette nouvelle réglementation. Ce service est mis à disposition via une convention entre le CDG 35 et la Commune jusqu'au 31/12/2026 (pour un renouvellement) et pour un tarif forfaitaire annuel fixé à 340.80€ compte tenu du nombre d'habitants.

Cette convention comprend des missions d'accompagnement à la mise en conformité au RGPD proposées par le Centre de gestion de deux ordres : - missions régulières s'inscrivant dans la durée par la mise à disposition d'un service de DPD mutualisé - missions ponctuelles pouvant être réalisées au cas par cas en réponse à une demande de la Commune et donnant lieu à l'établissement d'une proposition méthodologique et financière dédiée.

Le conseil municipal décide de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données selon les modalités d'adhésion précisées dans la convention à intervenir entre la Commune et le CDG 35.

•Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

○Suppression de l'emplacement réservé au profit du Département au niveau de la Zone d'Activités de Bel Air

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'engager une modification simplifiée de notre PLU pour supprimer cet emplacement réservé et de contacter un bureau d'études pour la réalisation de ce projet.

Plan Communal de Sauvegarde de la population

C'est IMPORTANT !!! POUR UNE PRISE EN CHARGE IMMÉDIATE INSCRIVEZ-VOUS !

En cas de sinistre, prise en charge de la population par les services de secours.

Vous êtes isolé(e) ?

Vous êtes sans moyens de transport ?

Problèmes de santé ?
Besoin d'assistance particulière ?

Inscription à la mairie de SAINT-JUST au 02 99 72 00 46

Communiqués De la Mairie



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE



	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	9h-12h15	FERMÉE
MARDI	9h-12h15	14h-17h15
MERCREDI	9h-12h15	FERMÉE
JEUDI	9h-12h15	14h-17h15
VENDREDI	9h-12h15	14h-17h15
SAMEDI	10h-12h	FERMÉE

Le service urbanisme est également fermé le mercredi matin et le samedi

☎ : 02.99.72.00.46

@ : mairie@saintjust35.fr

NOUVEAUX ARRIVANTS

Si vous venez d'aménager à Saint-Just, n'oubliez pas de vous présenter en Mairie. Cette démarche facilite différentes tâches administratives et la gestion de la collecte de vos ordures ménagères.

Vous pourrez également prendre connaissance de la vie locale et associative de la commune.

LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Lotissement des GROTTES
Saint-Just
35€ TTC/m²
11 LOTS VIABILISÉS
de 511 m² à 582 m²
Renseignements en Mairie : **02 99 72 00 46**

Lotissement LUCIE AUBRAC
Reste 1 lot à vendre
600m²
32€ HT/m²

Lotissement Lucie Aubrac : il ne reste qu'un lot à vendre, 600 m² au prix de 32€ HT le m².

Lotissement des Grottes : Sept lots sont vendus et deux maisons sont déjà en cours de construction. Quatre lots restent actuellement disponibles au prix de 35€ TTC le m².

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

RECENSEMENT DE LA POPULATION A SAINT-JUST

**Le recensement se déroulera sur la commune de Saint-Just
du 20 janvier au 19 février 2022**

Se faire recenser est un geste civique, simple et utile à tous.

Au 1^{er} janvier 2021, la population totale de la commune de Saint-Just était estimée à 1085. Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune.

La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à nos deux agents recenseurs :



Sabrina LAMORINIÈRE



Corinne MALIVET

CONCOURS PHOTO

La mairie invite ses habitants à participer au 2^{ème} concours photo destiné à mettre en valeur le territoire communal.

3 thèmes sont proposés : patrimoine, nature et insolite.

Le règlement sera disponible en Mairie et sur le site Internet à partir du 1^{er} janvier 2022 et le concours sera clos le 31 mai 2022.

Les meilleures photos seront exposées à l'issue du concours, publiées sur le site Internet et utilisées pour illustrer le bulletin communal.



DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »



Le Conseil Municipal a souhaité reconduire l'opération « ARGENT DE POCHE » en 2022, si les conditions sanitaires le permettent.

Le nombre de postes proposé sera limité à 10, avec une sélection dans l'ordre des inscriptions, en donnant la priorité aux nouveaux.

Le principe de ce dispositif consiste à permettre aux jeunes mineurs, ne trouvant pas de jobs d'été, en raison de leur âge, de faire leurs premiers pas dans le monde du travail. Les jeunes sont accueillis dans les services de la mairie, moyennant une indemnisation, durant les vacances scolaires (printemps et début d'été), pour accomplir diverses missions de courte durée. Ils seront accompagnés d'un tuteur, un employé communal, chargé de les encadrer pendant toute la durée de leur mission.

Les jeunes de 16-17 ans qui sont intéressés peuvent déjà se faire connaître en Mairie.

CIVISME

➤ Poubelles

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir ranger au plus vite vos poubelles après le passage des éboueurs. En effet, celles-ci constituent un danger sur le bord des routes.

➤ Vitesse dans les villages

Suite à de multiples plaintes en mairie, nous tenons à rappeler que la **vitesse** dans les **villages**, même si elle n'est pas explicitement limitée par le Code de la Route, doit être « **adaptée** ». Il n'est pas possible de poser des panneaux de limitation de vitesse dans tous les villages.

Il ne faut jamais perdre de vue que la présence d'habitations sous-entend souvent

celle d'enfants dont on ne peut attendre qu'ils soient aussi responsables qu'un conducteur à qui l'on a accordé un « permis de conduire », que ce soit un scooter, une moto, une voiture ou tout autre véhicule à moteur.

L'accident n'arrive pas qu'aux autres... Une vie ne vaut-elle pas quelques secondes de retard ?

➤ Chiens en divagation

De nombreuses plaintes concernent également les chiens en divagation. Un chien ne doit pas circuler librement en dehors du domaine de son propriétaire, qu'il soit dangereux ou non. Sans parler du risque d'accident, il peut effrayer, voire agresser un piéton ou un cycliste... Les voisins n'ont pas

non plus à subir les déjections qu'un chien laisse sur son passage...

Nous faisons donc appel à votre civisme pour éviter les éventuels désagréments que vous pouvez, sans avoir conscience, occasionner à votre entourage.

➤ Ballons

Lorsque vous organisez une fête et que vous accrochez des ballons ou toute autre chose aux panneaux de signalisation, vous devez impérativement les enlever ensuite.

➤ Dépôts sauvages

Les **dépôts sauvages**, déchets abandonnés sur des terrains publics et privés, diffus ou concentrés, sont le signe d'une incivilité manifeste.

Interdits par la loi et contraires au règlement de collecte, ils constituent une **atteinte à la salubrité publique, perturbent le cadre de vie et défigurent le paysage.**

L'article **R633-6 du Code pénal** punit le fait de déposer des déchets dans la rue d'une **amende** prévue pour les contraventions de 3^e classe qui peut aller **jusqu'à 450€**.

Si les déchets ont été **transportés par un véhicule**, l'**amende** peut aller **jusqu'à 1500€**, correspondant à une contravention

de 5^{ème} classe, prévue par l'article **R.635-8 du Code pénal**.



ABATTAGE DES ARBRES

De nombreux arbres et haies sont répertoriés dans le PLU. Par conséquent, tout abattage de haies, d'arbres d'avenir ou de bois classés doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Les imprimés sont à retirer et à déposer au service urbanisme de la mairie

ORDURES MÉNAGÈRES : CAS PARTICULIERS

Des aménagements sont prévus dans certains cas particuliers comme pour les « assistantes maternelles », les résidences secondaires, ou encore les besoins médicaux. Par exemple, une personne âgée dépendante obligée d'utiliser des protections complètes pour incontinence peut bénéficier d'une

« sur-dotation médicale » qui lui permettra d'avoir un bac plus grand pour le même tarif, conformément à l'article 19 du Règlement.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires dans le Règlement sur le site internet du SMICTOM :

<http://www.smictom-paysdevilaine.fr/>

APPLICATION « INTRAMUROS »

Cet outil de communication permet aux habitants de se tenir informés en temps réel dès qu'une nouvelle information est communiquée. Il est désormais en vigueur dans toutes les communes de Redon-Agglomération.

Nous vous invitons donc à télécharger cette application comme suit :

- allez sur le site <http://appli-intramuros.fr>
- cliquez sur **Google Play** si vous disposez d'un mobile ou tablette autre que Apple puis cliquez sur **installez**,
- sinon cliquez sur **Apple Store** puis **obtenir**.
- si dans une fenêtre on vous propose d'entrer vos coordonnées pour des achats en ligne, cliquez sur « ignorer » et poursuivez l'installation.
- Une fois l'installation de l'application faite, cliquez sur l'icône de celle-ci et faites une recherche pour la commune de Saint-Just et

répondez « oui » à la demande d'abonnement des notifications.

Vous pourrez y retrouver les fonctionnalités suivantes :

- Recevoir des alertes de la Mairie
- Être informé des évènements, actualités, points d'intérêts touristiques
- Retrouver les acteurs locaux (associations, commerces, écoles etc)
- Faire des signalements géo localisés
- Répondre à des sondages et bien d'autres choses encore.



AVANCÉE DES TRAVAUX DE LA MÉDIATHÈQUE



CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2021

Catégorie « maison avec jardin »

- 1^{er} prix :** Mme Chantal HERVÉ
« 9, La Tresnelais »
2^{ème} prix : Mme Marie-Thérèse HOUEIX
« 23, La Perchais »
3^{ème} prix : Mme Nadine ANNÉE
« 15, Le Séveroué »

Autres candidats :

M et Mme Pierrick VRIGON « 17, Parsac »
Mme Jeannine HERVÉ « 12, Le Bois Hervy »

Catégorie « maison sans jardin »

Pas de candidat

La Mairie félicite tous les participants et tient à remercier les membres du jury



Le concours communal aura de nouveau lieu en 2022 avec la commune de Sixt-sur-Aff, les autres communes ayant décidé de ne plus y participer

CONCOURS INTERCOMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2020

Cette année la commune de Bruc-sur-Aff avait la charge de l'organisation du concours intercommunal.

Catégorie « maison avec jardin »

- 1^{er} prix :** M Théophile BERTHIER
BRUC-SUR-AFF
2^{ème} prix : M Philippe CLOTEAUX
BRUC-SUR-AFF
3^{ème} prix : M André GROSSET
LIEURON
4^{ème} prix : Mme Marie-Thérèse GAUVIN
SAINT-JUST

Autres candidats :

M Michel JOLIVET – SIXT-SUR-AFF
Mme Jeannine LELIÈVRE – SAINT-JUST
M André THOMAS – LIEURON
Mme Marie-Thérèse TURMEL – SIXT-SUR-AFF

Catégorie « maison sans jardin »

- 1^{er} prix :** Mme Marie-Thérèse BRUNET
SIXT-SUR-AFF
2^{ème} prix : Mme Martine LEPRETRE
SIXT-SUR-AFF
3^{ème} prix : M Philippe MILON
SAINT-JUST

DEUX CENTENAIRES A SAINT-JUST

La commune a la chance de compter deux centenaires !

Au nom du conseil municipal, Mr le Maire et l'Adjointe à l'action sociale ont été heureux de leur rendre hommage lors des cérémonies organisées le jour même de leurs 100 ans.

Nous leur adressons tous nos vœux de santé et de bonheur pour leur centième anniversaire !



Mme Noëlie RENAUD, née HERVÉ
le 4 juin 1921



Mme Alexandrine BRICHON, née LECOMTE
le 3 septembre 1921

LES ACTUALITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Avec l'arrivée en septembre d'Antoine, le nouveau bibliothécaire et le début du chantier de rénovation de la future médiathèque, les innovations sont nombreuses à la bibliothèque de Saint Just !

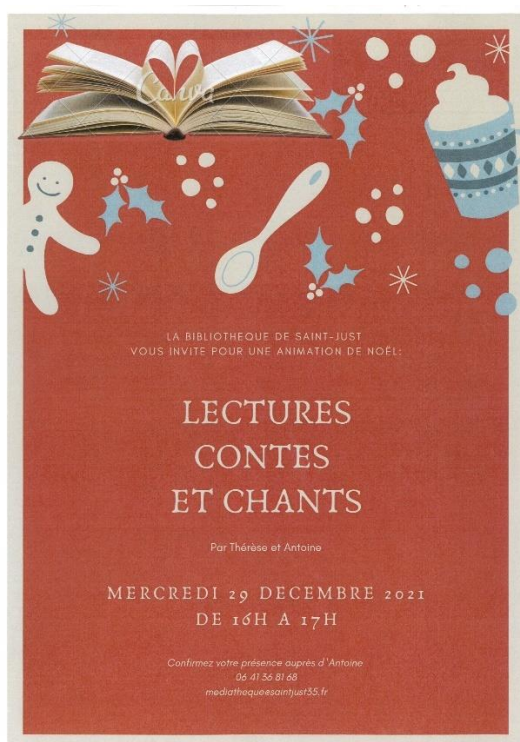
Des horaires qui s'élargissent :

Depuis la mi-octobre, la bibliothèque est ouverte plus souvent, et plus longtemps !

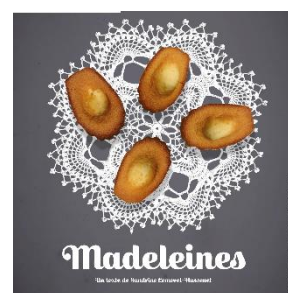
- ❖ Le mercredi, de 14h à 18h
- ❖ Le vendredi, de 16h à 18h
- ❖ Le samedi, de 10h à 13h

Des animations à la bibliothèque... et en dehors :

➤ **Animations de Noël** le mercredi 29 décembre de 16h à 17h. Antoine et Thérèse vous accueillent à la bibliothèque pour une animation « lectures, contes et chants » pour tous les enfants de 7 mois à 117 ans !



➤ **Spectacle « Les Madeleines »** par la compagnie du théâtre bleu le samedi 5 mars 2021 de 19h30 à 21h30, à Saint Ganton. Les madeleines sont quatre vieilles dames d'une maison de retraite qui se racontent à une visiteuse et retrouvent le goût des madeleines. En partenariat avec l'association le FAR de Saint Just, l'APAR de Saint Ganton et le réseau de bibliothèques de Redon Agglomération. La première partie sera assurée par des bénévoles du FAR, de l'APAR et de la bibliothèque !



➤ **Une soirée littéraire, pour partager nos coups de cœur**, le vendredi 20 mai 2022, de 20h à 22h. Nous vous proposons de nous retrouver au Relais des Menhirs pour échanger autour de nos livres préférés !

Un fonds de livre renouvelé et sur mesure :

De nombreuses nouvelles acquisitions et la possibilité de réserver des livres auprès de la bibliothèque départementale. Des milliers de titres disponibles !

Des perspectives pour la suite :

➤ **Création du futur espace intergénérationnel.** En cours de construction sur la place de l'église, le futur bâtiment accueillera la médiathèque, la garderie et des logements seniors. Nous espérons une ouverture dans le courant de l'été !

➤ **Un questionnaire pour mieux répondre à vos besoins dans la future médiathèque.**

Prenez 5 minutes pour nous raconter ce qui vous espérez trouver dans la future médiathèque. Vous trouverez le questionnaire sur le site internet de la mairie ou en format papier à l'accueil de la mairie !

➤ **Appel à bénévoles pour la future médiathèque !**

Vous avez envie d'investir la future médiathèque et de participer à la dynamisation de la vie culturelle et sociale de la commune ? Pour une heure par semaine ou trois heures par an, tout est possible ! Pour y faire quoi ? Un peu de tout : *sessions collectives pour couvrir les documents, tenir une permanence à la médiathèque, proposer des animations, participer au choix des livres à acheter...* Mais pas n'importe quoi : mise en place d'une charte du bénévolat à la bibliothèque, formations proposées par Antoine ou la Bibliothèque Départementale.

Réunion d'information le mercredi 23 mars 2022 à 14h30 à la bibliothèque.

MAISON MÉGALITHES ET LANDES

La Maison Mégalithes et Landes a fermé ses portes au public le 7 novembre 2021. Malgré les contraintes sanitaires liées à la propagation de la COVID 19, l'équipe d'accueil a répondu à 1804 demandes touristiques concernant le site mégalithique et le Pays de Redon, a reçu 3633 visiteurs, dont 1124 entrées pour l'exposition permanente.

Le traditionnel programme Au Fil de l'Été, proposé par l'Office de Tourisme du Pays de Redon s'est tenu du 5 juillet au 27 août et a connu une belle fréquentation. De nombreuses activités, en lien avec le CPIE Val de Vilaine et Nadia Dosbaa, tel que des ateliers préhistoriques et visites guidées étaient proposées à Saint-Just. En projection pour 2022, toujours dans le cadre d'Au Fil de l'Été, Emmanuel Lemare proposera une nouvelle visite plus axée famille et découverte ludique. Ces visites se tiendront tout juillet et août, un jeudi sur deux.

La grande nouveauté de la saison fut le nouvel accueil/boutique de la Maison Mégalithes et Landes, fruit des réflexions et travaux effectués en 2020. Plus chaleureux, plus accessible, l'aménagement repensé des espaces a permis de valoriser davantage notre documentation ainsi que nos produits boutique. Parmi ceux-ci de nombreuses nouveautés, livres, objets souvenirs et produits locaux ont beaucoup plu à nos visiteurs. En résulte une hausse des recettes, couplée à une meilleure promotion des partenaires de l'Office de Tourisme. L'inauguration de la boutique n'ayant pas pu être organisé en 2021 du fait du contexte sanitaire, celle-ci est reportée autour d'un évènement au printemps 2022.



Autre fait marquant de la saison 2021, l'organisation par l'Office de Tourisme du Pays de Redon en lien avec la Mairie de Saint-Just d'un éductour, dans le cadre du projet site d'exception des « Mégalithes & Landes » de Saint-Just. Des agences de voyages réceptives spécialisées dans les sports de pleine nature (randonnée à pied et à vélo) ont été invitées à découvrir l'offre touristique existante sur la commune, l'objectif étant que ces professionnels du tourisme repartent avec des idées de programme à inclure dans leurs catalogues. S'étant tenue le 14 octobre dernier, cette journée a réuni quatre agences, ainsi que des membres de l'Agence Départementale du Tourisme d'Ille et Vilaine et du Comité Régional du Tourisme Bretagne et a suscité un bel enthousiasme de la part des participants.



Informations pratiques

PAROISSE SAINT-AMAND-DE-L'AFF

MESSES DOMINICALES :

	Bruc/Aff	Lohéac	St Ganton	St Just	Pipriac
1 ^{er} dimanche	9 h 30				11 h 00
2 ^{ème} dimanche		9 h 30			11 h 00
3 ^{ème} dimanche			9 h 30		11 h 00
4 ^{ème} dimanche				9 h 30	11 h 00
5 ^{ème} dimanche	Une seule messe à 11h à Pipriac				
Samedi soir	A 18 h (horaire d'hiver) / 18h30 (horaire d'été) : à Sixt-sur-Aff les semaines impaires et à Lieuron les semaines paires				

PERMANENCES :

Tous les jours (sauf le dimanche) de 10 h à 12 h. En dehors de ces horaires, il est toujours possible sur rendez-vous. Possibilité de laisser un message sur répondeur ou d'adresser un mail à paroisse.st.amand@wanadoo.fr .

MONOXYDE DE CARBONE

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez au moins 10 min. par jour**
- Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver**
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes**
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson**



www.prevention-maison.fr



Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- invs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'agence Caf
Interdépartementale de Redon
vous accueille et vous accompagne
dans vos démarches ?

INFORMATIONS UTILES

Notre équipe pluridisciplinaire vous reçoit



2 rue de Rennes - 35600 REDON

Retrouvez nos jours et horaires
d'ouverture sur notre site Caf.fr

QUESTIONS, PRISE DE RDV ? CONTACTEZ-NOUS...

Sur Internet

www.caf.fr

Par téléphone

3230 Service gratuit + prix appel



PRÉVENTION DE LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE



Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours

À DESTINATION DES DÉTENEURS DE VOLAILLES
OU AUTRES OISEAUX CAPTIFS DESTINÉS UNIQUEMENT
À UNE UTILISATION PERSONNELLE, NON COMMERCIALE

- Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages** ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- **Protéger et entreposer la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- **Réaliser un nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au

détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).

- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE :
CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT
ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.

SMICTOM DES PAYS DE VILAINE



Le service des déchèteries du Smictom est en pleine mutation. Créneaux d'ouverture supplémentaires pour certaines d'entre elles, présentation obligatoire du « Pass déchets », travail sur une éventuelle grille tarifaire des apports en déchèterie... voici le point sur la situation.

PLUS DE TEMPS D'OUVERTURE HEBDOMADAIRE POUR CERTAINES DÉCHÈTERIES

Bonne nouvelle ! Les créneaux d'ouverture supplémentaires testés cet été sur les déchèteries les plus fréquentées du Smictom sont préservés et pérennisés.

Les vacances d'été, réputées pour être une période d'activité intense en déchèterie, avaient été choisies pour tester l'utilité de ces créneaux supplémentaires sur les déchèteries de Guipry-Messac, de Val d'Anast et un peu plus loin celles de Guichen et de Bain-de-Bretagne. Vous avez été nombreux à vous les approprier au fil des semaines. L'Essai est donc transformé ! Désormais, vous pouvez, en plus des temps d'ouverture habituels, vous rendre à la déchèterie de Val d'Anast et de Guipry Messac le vendredi matin de 9h à 12h.

Horaires d'ouverture de la déchèterie de **Pipriac – ZA des vallées du Couchant** :

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre)

Lundi : 9h-12h
Mardi : 9h-12h
Mercredi 14h-18h
Samedi : 9h-12h et 14h-18h

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars).

Lundi : 9h-12h
Mardi : 9h-12h
Mercredi 14h-17h
Samedi : 9h-12h et 14h-17h

Ces deux dernières années, les horaires ont évolué à plusieurs reprises avec les travaux de mise aux normes, la sortie du premier confinement et dernièrement, avec « l'opération vacances d'été ». Aujourd'hui, nous pouvons affirmer qu'ils sont stabilisés et donc mis à jour sur l'ensemble des supports édités par le Syndicat. Toutefois, soyez vigilants avant de vous déplacer : consultez les horaires d'ouverture uniquement sur le site du Smictom www.smictom-paysdevilaine.fr. De nombreux sites publicitaires cherchent à véhiculer les horaires des déchèteries françaises et ne sont pas forcément mis à jour.

LE PASS DÉCHETS OBLIGATOIRE POUR DÉPOSER VOS APPORTS DE DÉCHETS

L'accès aux déchèteries du Smictom avec le « Pass déchets » est en vigueur depuis le mois de mars 2021 sur toutes les déchèteries du territoire. Jusqu'à présent, une tolérance était appliquée. Désormais, ce n'est plus le cas. Si vous ne l'avez pas, l'accès vous sera refusé.

Si vous n'avez pas reçu votre pass déchets, contactez le Smictom des Pays de Vilaine sans tarder de préférence par mail à accueil@smictom-paysdevilaine.fr ou à défaut par téléphone au 02 99 57 04 03. Après vérification de votre compte, celui-ci vous sera envoyé par voie postale. Vous pouvez aussi vous déplacer au site administratif du Syndicat au 36 rue de l'avenir à Pipriac, dans ce cas, votre pass pourra vous être remis directement en main propre.

Pour rappel, si vous êtes un particulier, celui-ci vous donne droit à 24 accès aux déchèteries par

année civile pour une résidence principale et 12 passages pour une résidence secondaire. Pour le moment, l'accès reste gratuit, même si cette limite est dépassée. Les élus travaillent actuellement sur les données collectées grâce à l'enregistrement de la fréquentation des déchèteries, pour décider ou non de l'évolution de ce dispositif.

Si vous êtes un professionnel, certains types de déchets apportés sont facturés (bois, encombrants, gravats, plâtre, végétaux, déchets de chantier, brique plâtrière). Le carton et la ferraille sont gratuits. Les autres types de déchets des professionnels (déchets dangereux, déchets d'équipement électrique ou électronique par exemple) sont interdits. Les dépôts des professionnels sont facturés par m³ non divisible et par nature de déchet.

Quelques informations et conseils pratiques pour préparer votre venue en déchèterie :

- triez vos matériaux par catégorie,
- pliez vos cartons,
- jetez un œil sur le site internet du Smictom pour connaître les déchets acceptés, les consignes d'utilisation et les horaires d'ouverture,
- pensez au « caisson de réemploi » pour déposer vos objets encore en bon état. Demandez conseil à l'agent valoriste présent sur la déchèterie. Ceux-ci seront revendus à très bas prix à la Recyclerie de Pipriac, gérée par TEZEA.
- attention, les tracteurs sont interdits.

LA MISSION LOCALE

L'accompagnement des 16-25 ans

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.



Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Saint Just, Marie PICARD est en permanence au PAE de Pipriac, et est joignable à la Mission locale au **02.99.72.19.50**.

La Garantie jeunes

Depuis 2015, début de l'expérimentation Garantie Jeunes, ce sont **846 jeunes** qui ont bénéficié du parcours d'accompagnement renforcé. Cette année ce sont déjà **130 jeunes** qui sont entrés en Garantie Jeunes. Regagner en confiance, se mobiliser pleinement sur son avenir pour accéder à l'emploi, à l'alternance, à une formation, voilà les priorités de cet accompagnement intensif de 12 mois (collectif et individuel). En contrepartie des démarches : une allocation mensuelle de **497 euros**. De plus, aujourd'hui, l'accès à ce parcours est assoupli pour les jeunes exerçant une activité ponctuelle ou à durée très limitée ainsi que pour ceux ayant quelques ressources.
(Insérer visuel « Passez en mode avenir »)

La santé à la Mission locale

La crise sanitaire a nécessité d'intensifier nos services santé et bien-être auprès des jeunes :

- Un médecin généraliste bénévole effectue des permanences à la Mission locale depuis septembre 2020,
- Des consultations jeunes consommateurs (CJC) sont proposées, en partenariat avec le pôle addictologie du centre hospitalier Redon-Carentoir.

Une deuxième psychologue est arrivée en avril 2021, afin de renforcer les permanences d'écoute psychologique.

Permanences Promeneurs du net

En partenariat avec les promeneurs du net d'Ille-et-Vilaine, la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine assure maintenant une présence éducative sur les réseaux sociaux.

Quel que soit le sujet, Murielle est à votre écoute pour vous conseiller, vous soutenir, répondre à vos questions ou préoccupations que vous soyez jeunes ou parents, inscrits ou non à la Mission locale.

Tous les jeudis de 14h à 17h30 sur Facebook : Murielle Mission Locale Redon

(Insérer visuel « Permanence promeneurs du net »)

Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire !

N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, Instagram, Twitter et YouTube.



Pas encore inscrit(e) ? Pour bénéficier de nos services, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com

Vie associative



AMICALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Une école publique accessible aux enfants de Saint-Just, qui accueille tous les enfants de la TPS au CM2 dans un même lieu à l'entrée du bourg de Saint Ganton.

Un **car de ramassage scolaire** emmène les enfants tous les jours depuis le bourg de Saint Just (plusieurs arrêts sur le trajet), une **cantine** et une **bibliothèque** sur place

L'école propose de nombreux projets cette année : découvertes musicales avec une intervenante du Conservatoire de Redon, projet cirque pour la classe maternelle, randonnées avec l'USEP, sorties à Nantes, Châteaubriant... Et également :

Découverte de la préhistoire en partenariat avec le CPIE de St Just

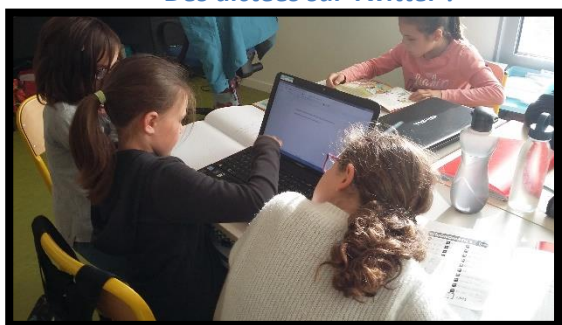


Des randos à la découverte de nos campagnes



Petits champions de la lecture 2022 Ci-dessous, Maïa CM2, finaliste à la Comédie Française à Paris au mois de juin 21.

Des dictées sur Twitter !



Portes ouvertes le samedi 22 janvier de 10h00 à 12h00
Venez découvrir notre belle école !

Contact / Renseignements / Inscriptions

Amicale de l'Ecole Publique : 06 52 88 74 09

Mme Hervy, directrice, est au bureau chaque jeudi.

Tel : 02 99 70 10 98 ou Mail : ecole.0352844b@ac-rennes.fr

Plus de renseignements sur le site internet de l'école : www.ecole-stganton.ac-rennes.fr



[.com/ape.ecolesaintganton](https://www.facebook.com/ape.ecolesaintganton)

ECOLE PRIVÉE NOTRE-DAME

En cette nouvelle année scolaire 2021-2022, l'école Notre-Dame accueille 54 élèves sur les 190 élèves scolarisés actuellement sur le RPI Saint-Melaine. Voici quelques-uns des moments forts de ce premier trimestre :

Participation au concert de Joy-D sur le site mégalithique de Saint Just le 17 septembre

Après un temps de célébration de rentrée et un bon pique-nique, tous les enfants du R.P.I., se sont dirigés vers les Demoiselles de Cojoux pour assister au concert. Il y avait également des personnes handicapées du Foyer des Glycines de Pipriac pour participer au spectacle. Joy-D et son guitariste, Jack, ont enchanté tout le monde avec de nombreuses chansons en anglais et une en français. A la fin du concert, les CM2 ont pu rester avec Joy-D et Jack, pour discuter, poser des questions sur leur musique, leur métier, leurs goûts musicaux, leur matériel... Ces deux artistes travaillent avec une sono solaire. Grâce aux photopiles, de l'électricité est emmagasinée dans une batterie et les guitaristes fournissent également de l'énergie en jouant... C'est chouette ! Ce temps de partage a été apprécié par tous. Une excellente journée !

Des interventions avec Antoine, le nouveau bibliothécaire

Toutes les trois semaines, Antoine, qui s'occupe de la bibliothèque de Saint-Just, intervient dans l'école. Il lit des albums, des passages de livres, fait découvrir des nouveaux ouvrages, chante des comptines, travaille sur des projets. Que de bons moments !



La semaine du goût du 11 au 15 octobre

Le boulanger de Saint Just s'est proposé de faire des petits pains, tous les matins, avec des goûts différents : figues, noix, maïs, muesli, pépites de chocolat. Lorsque les enfants sortaient en récréation, ils avaient la chance de

savourer un pain frais bien doré, qui sent si bon. Un grand merci à la boulangerie de Saint Just pour ces goûters si savoureux.



Autres activités :

☞ Semaine de voile/kayak pour la classe de CM2 du 11 octobre au 15 novembre (tous les lundis), participation au salon de l'innovation à Bains sur Oust fin novembre



☞ La nouvelle clôture réalisée par les parents d'élèves

Les parents d'élèves ont réalisé une nouvelle clôture au mois de septembre afin de sécuriser la cour de l'école. Qu'elle est jolie ! Ces travaux rentrent dans le cadre d'un grand projet d'école visant à réenchanter les cours de récréation des écoles du RPI. Un appel aux dons, appuyé par la fondation Saint-Mathieu, va être lancé début 2022 afin de nous aider à égayer nos cours avec des couleurs (projet artistique), du matériel.

☞ Les décorations de Noël

Une fois de plus, les parents d'élèves se sont surpassés pour décorer pour décorer notre cour pour Noël. L'appel va même participer au concours de crèche organisée par l'APEL35. Nous avons vraiment beaucoup de chance. Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Les portes-ouvertes du vendredi 10 décembre ont été annulées pour des raisons sanitaires (covid 19). Elles sont reportées au 1^{er} trimestre 2022 (date communiquée ultérieurement).

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2022 sont possibles dès à présent.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à prendre contact auprès de :
Mme BOUREL Gwénaëlle par téléphone au 02 99 72 08 60 ou par mail à rpi-saint-melaine@orange.fr

APEL NOTRE-DAME



Cette année encore, malgré un contexte compliqué, tous les membres de l'APEL de l'école Notre-Dame reste motivés pour organiser différentes actions et aidés l'équipe enseignante dans la réalisation, certes compliqués, de leurs projets.

Notre première action de ce début d'année fût la réalisation de travaux. Nous avons sécurisé la cour de l'école côté route par le changement du grillage par une clôture en grille et sous-bassement en plaques de béton.



Ensuite, nous avons réitéré notre vente de sapin de Noël en partenariat avec l'espace Terrena de Pipriac. Ils étaient disponibles dès fin novembre afin que les enfants et leurs parents puissent en profiter au maximum pendant cette période de fête. Vous pourrez aussi admirer la décoration de l'école et de la cour avec de nouvelles décorations pour le plaisir de yeux.



A cause, toujours de ce méchant virus (comme disent les enfants), préférant éviter tous rassemblements et brassages de parents et d'enfants, nous avons dû changer nos festivités de fin d'année. Cette année, avec les OGEC du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Renac et de la Chapelle de Brain, nous devions offrir une séance de cinéma à tous les élèves sur le thème de Noël à la place de notre traditionnel spectacle de Noël. Malheureusement la Covid s'étant invitée dans les classes du RPI, cette séance est programmée à une date ultérieure.

A la rentrée des vacances de Noël, les élèves pourront déguster différentes galettes des rois des boulangeries de Saint Just et Renac pour remplacer la galette des rois du RPI. Les enseignantes ont aussi passé commandes de jeux pédagogiques (cette année surtout puzzles et jeux pédagogiques en bois) auprès du Père Noël. Ouf, la Covid ne l'empêche pas de faire sa tournée et gâté les enfants studieux.

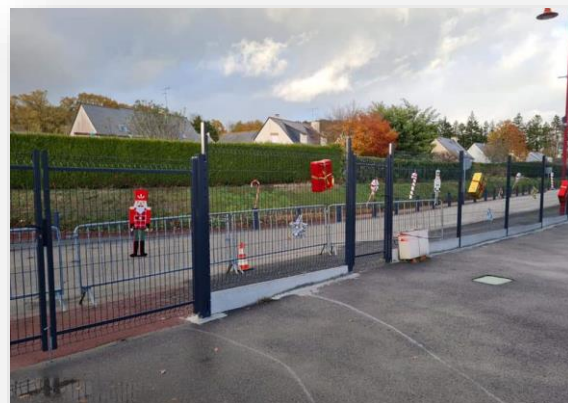


GALETTE DES ROIS

Nous préparons aussi la suite de l'année en espérant une amélioration du contexte qui nous permettrait d'organiser un repas, notre chasse aux œufs de pâques et notre kermesse. Cette dernière aurait lieu le samedi 02 juillet dans l'école de Saint Just.

Cette année, 2 nouveaux membres ont rejoint notre équipe. Nous leurs souhaitons la bienvenue. Notre équipe compte désormais 10 parents membres du conseil d'administration. Nous remercions aussi tous les parents pour leurs investissements leurs de nos actions et manifestations et nous tenons aussi à remercier la mairie de saint Just pour l'aide ponctuelle qu'elle nous accorde.

L'équipe APEL.



ANIM'SAINT-JUST

Du fait de la pandémie, l'association Anim'Saint-Just n'a pu mettre en place l'intégralité des projets d'animation sur notre commune.

Fin juin, organisation de la « Randonnée des Têtards » sur le thème de la protection de la nature en collaboration des écoles et de l'EPTB Vilaine.

Le samedi 18 septembre 2021, la randonnée BASKET & BIOTOPE a rencontré un franc succès avec 45 participants.



Au programme : visite guidée et commentée du site mégalithique, ateliers animés, découverte de la faune et de la flore aquatique, par Jean François DUCLOYER pour la partie archéologie et Fabien BOSSIERE pour la partie nature, deux intervenants passionnés et passionnants.

Pour terminer cette randonnée, une exposition de photographies animalières de la faune locale présentée par Marie et Bastien ainsi qu'une exposition de peintures présentée par l'artiste Yohann DAUMAS.

Cette belle journée s'est terminée autour d'un pot de l'amitié.



Cette randonnée, gratuite, a été organisée en collaboration avec l'EPTB Vilaine et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

A partir du 1er décembre nous invitons les Justines et Justins à accrocher une couronne de l'aveit à leur porte afin de décorer notre village et de créer la magie de Noël.

Les 3 plus belles réalisations recevront un panier garni.

Anim'Saint-Just et un groupe de bénévoles ont confectionné des décorations en bois afin de compléter les décors de Noël autour de l'église.



Le samedi 18 décembre 2021 était organisée « La Veillé des Lampions de Noël ». Le départ était fixé à 17h30 devant l'église pour une randonnée nocturne contée aux lampions dans les landes. Au retour à la salle du relais des Menhirs, après contrôle du pass sanitaire, un bol de soupe nous attendait pour nous réchauffer. Antoine nous conta Noël au coin du feu. Le Père Noël nous a fait l'honneur de sa présence, et les dessins des enfants de l'école de Saint-Just étaient exposés et chacun recevra un lot.

Anim'Saint-Just espère que les contraintes sanitaires seront levées en 2022 pour pouvoir organiser un marché de Noël sur la place de l'église (comme en 2019) et une rando cyclo vintage (vae et solex).

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous.

CPIE VAL DE VILAINE

En 2021, le CPIE a relancé une campagne de plantation de haies bocagères cette fois-ci à l'échelle du territoire de Redon Agglomération. Douze communes ont adhéré à ce projet que nous espérons renouveler sur les années à venir. Le conseil municipal de Saint-Just a décidé à l'unanimité d'adhérer à la campagne. Ce programme s'adresse aux particuliers. Ils peuvent ainsi planter sur leurs terres des haies champêtres avec les conseils d'un technicien. 40 espèces végétales (arbres et arbustes) sont proposées. Selon les objectifs de la plantation (brise vent, biodiversité, brise vue, ombrage...) et la nature du sol, les particuliers planteurs peuvent choisir les espèces qui vont composer leurs haies.

En plus de l'accompagnement technique, le programme prévoit la fourniture des jeunes plants, du paillage biodégradable et des protections contre le gibier. Le planteur doit réaliser la plantation et participer financièrement à raison de 2.5€ par mètre de haie plantée. La commune soutient l'opération en communiquant et en participant également à hauteur de 2.5€ par mètre.

Le programme a commencé en juin dernier et les inscriptions sont closes depuis la fin octobre. Les plantations se feront en décembre prochain. Sur la commune, sept particuliers vont planter 673 mètres de nouvelles haies bocagères, merci à eux !

Du côté des animations Préhistoire, le CPIE Val de Vilaine a renouvelé son engagement éducatif, en accueillant scolaires et grand public

sur des ateliers et visites. En 2021, le public été nombreux à découvrir ou redécouvrir les alignements de menhirs et les dolmens des landes de Cojoux. Tout l'été, l'équipe a proposé de nombreux ateliers et sorties. Plus de 431 personnes ont remonté le temps afin de se questionner sur les modes de vie à la Préhistoire. De la découverte du site de Saint-Just au tir au propulseur, en passant par la réalisation de parures, petits et grands ont pu découvrir les outils, créations et constructions mégalithiques des Hommes de la Préhistoire. Des activités ont également été proposées pendant les événements nationaux : les Journées Européennes du Patrimoine et la Fête de la Science. Le samedi 18 septembre, quelques visiteurs courageux se sont retournés les manches afin de déplacer un bloc de 2 tonnes sous les yeux d'un journaliste de France bleu, qui a relaté l'exploit dans le journal de France inter.

Après une année encore marquée par les restrictions sanitaires, nous étions heureux de retrouver les scolaires en septembre. Nous avons accueilli 309 collégiens et collégiennes depuis la rentrée, sur des journées de découverte de la Préhistoire. Les élèves ont pu notamment se mettre dans la peau d'un paléanthropologue afin de mener l'enquête et découvrir certaines espèces de la lignée humaine : en observant des crânes et en relevant des critères, nos jeunes archéologues ont pu identifier des espèces d'homininés.



La Menthe aquatique : le parfum de l'amour.

Même les yeux fermés, vous arriverez à l'identifier facilement. Bien qu'il existe plus de 200 variétés de **Menthe**, toutes dégagent du menthol, substance biochimique qui a la capacité de stimuler les récepteurs sensibles au froid chez l'homme. D'autres composés terpéniques lui procurent une note de parfum florale et fraîche : de lavande et de bergamote (linalol), de cumin et d'aneth (carvone), de belle-de-nuit (ocimène). Au départ, parfum pour femme avec Guerlain qui créa l'«Eau de Cologne Impériale» pour l'Impératrice Eugénie, les fragrances de **Menthe** deviennent dans les années 1970, celles d'un parfum des sports chics masculins avec «Polo» de Ralph Lauren, aux notes vertes et mentholées.

Cette dualité dans les usages du genre existait déjà dans l'antiquité : les Romains en mettent dans leur vin pour l'aromatiser et l'incorporent à la plupart de leurs sauces; leurs femmes mâchent une pâte faite de **Baume d'eau** et de miel pour avoir l'haleine fraîche et aussi masquer l'odeur du vin qu'elles boivent en cachette. Rappelons qu'à cette époque, la loi punissait de mort celles qui usaient d'un breuvage réservé aux hommes et aux dieux. De nos jours, on pourrait traduire cela en une recommandation d'usage de posologie : à forte dose le menthofurane, un composé hautement toxique, peut provoquer la mort par action sur le bulbe rachidien... !

Les Grecs du temps de Périclès en font un parfum; les Hébreux également, d'où les reproches que Jésus adresse aux scribes et pharisiens qui dépensaient sans compter pour s'en procurer et négligeaient la justice et la miséricorde. Mais finalement, les turpitudes de la nature humaine se résument dans l'étymologie grecque de la **Menthe** :

Le dieu grec des Enfers, Hadès, s'était épris d'une nymphe nommée Minthée. Dans un accès de jalousie, Perséphone, son épouse, déchiqueta sa rivale. Attendri par la passion de Minthée, Hadès la métamorphosa en une plante qui porte son nom, la **Menthe**. Il la dota aussi d'un parfum capable d'attiser les feux de l'amour. Comme quoi, les propriétés stimulantes, toniques et aphrodisiaques de la **Menthe** sont connues depuis longtemps, au point qu'il était interdit aux soldats grecs de manger de la **Menthe Rouge**, car, disaient-ils, elle incite tant à l'amour qu'elle en diminue le courage. Encore de nos jours, on dit, en Indre-et-Loire, que la menthe a le pouvoir d'exciter au point de rendre fou le taureau qui en mange ... rien que cela ! Mais, la légende grecque a une suite : Déméter, la



mère de Perséphone, condamna la **Menthe** à ne plus porter de semences. Là aussi, Hippocrate et Aristote, connaissaient les propriétés analgésiques et anesthésiques de la plante considérée comme « contraire à la génération » mais réjouissant l'âme et bonne pour l'esprit des étudiants. Ainsi, avoir une tige de **Riolet** cueillie la nuit sous son oreiller favoriserait les rêves prémonitoires.

Maintenant, ouvrez les yeux et regarder la réalité : vous êtes dans un marais ou en bordure d'un cours d'eau, les pieds mouillés écrasant des tiges anguleuses de **Menthe aquatique** (*Mentha aquatica* L.). Elles sont dressées de 30 à 100 cm, velues avec des poils glandulaires qui produisent tous ces composés aromatiques qui vous ont signalé sa présence. Les fleurs de **Bonhomme de rivière** sont regroupées en glomérule terminal sphérique. Bien que faisant partie de la famille des Lamiacées, caractérisée par la symétrie en forme de « lèvres » des fleurs, ses petites fleurs sont principalement tubuleuses, roses ou blanches. Visitées de juillet à octobre par des abeilles pour son nectar, elles sont aussi la source de molécules d'ocimène servant de phéromones inhibant la formation d'ovaires chez les abeilles ouvrières.

Et n'en déplaise à Déméter, il y a bien une production de graines restant au fond du calice persistant, même si c'est principalement grâce à des rhizomes que cette vivace résiste aux gels hivernaux dans les sols vaseux et tourbeux.

Indigène sur les continents africain et européen, sa culture et sa naturalisation aisée, font qu'on retrouve la **Menthe aquatique** aussi bien en Asie et Nouvelle-Zélande, qu'en Amériques du nord et centrale. Sa culture (et surtout d'autres espèces du genre *Mentha* sp.) est principalement destinée à extraire le menthol, mais d'autres usages en biotechnologie phyto-épuratrice sont développés : un site pilote semi-industriel a été installé à Saint-Laurent-le-Minier (Cévennes) pour filtrer 10 m³ par heure d'un effluent contaminé au zinc et au fer à cause du passé minier de la région. Par ailleurs, c'est une bonne fixatrice de berges grâce à ses stolons, donc apte aux techniques de génie végétal de restauration des cours d'eau.

Enfin, restez planté dans votre marais sans crainte, car avec son essence naturelle la **Menthe à grenouille** a des propriétés antiseptiques qui permettraient de tuer près de 90% des larves de moustiques fraîchement pondues, les bactéries et les algues toxiques. Finis les marais insalubres !

Pour tous renseignements envoyer un mail à : botaplus@free.fr

Ou écrire à : Association Botaplus – Gaël GICQUIAUD – Bocadève - 35550 Saint-Just

N'oubliez pas de visiter le site Internet : <http://botaplus.fr>

FOYER D'ANIMATION RURAL

<p><u>PATRIMOINE :</u></p>  <p>Randonnée patrimoine</p>  <p>Inauguration</p>	<p>Cette année, en partenariat avec la Région Bretagne, le FAR (Foyer d'Animation Rural) s'est mobilisé pour mener une étude sur l'utilisation du schiste dans la construction de l'habitat. Deux animations ont été mises en place :</p> <p><u>-Une randonnée patrimoine</u> sur le thème des palis, pendant les journées du patrimoine du 18 et 19 septembre dernier. Une trentaine de participants ont ainsi découvert les différentes carrières encore visibles, l'utilisation du schiste dans les différents monuments mégalithiques, le presbytère du Vieux Bourg, le manoir de la Vallée et les différentes haies de palis encore debout. Cette randonnée s'est terminée par un apéro offert par le FAR pendant lequel les participants ont dansé sur des musiques bretonnes, accompagnés par François GIRARD (bombarde) et Gilbert ROUX (accordéon).</p> <p><u>Une exposition</u> « Au Pays de Saint-Just, le schiste dans tous ses états » : Composée de 22 panneaux, elle présente le schiste depuis la formation de cette roche (moins 500 millions d'années) à nos jours. L'inauguration de cette exposition a eu lieu le vendredi 29 octobre à la salle de la mairie en présence notamment de Franck PICHOT (conseiller Départemental) et de Daniel MAHE (maire de Saint-Just) Beaucoup de visiteurs de Saint-Just et d'ailleurs, ont pu apprécier cette exposition : « <i>Très belle exposition, bonne qualité des photos, un très gros travail mettant bien le schiste en valeur dans toute sa beauté et son utilité</i> ». Nous étudions la possibilité de réaliser une monographie sur le sujet. Le FAR souhaite présenter cette exposition dans les différentes communes du pays de Redon.</p>
<p><u>DANSE BRETONNE, FEST-NOZ</u></p>  <p>François</p>	<p>Nous avons eu l'immense peine de perdre notre professeur de danse François GIRARD. Toutes nos pensées vont à sa famille. François fut notre prof pendant 8 ans, il était très apprécié, très pédagogue et très discret. Pour l'instant, en raison du covid, nous ne prévoyons pas d'organiser un fest-noz au mois de février prochain. La culture bretonne est très impactée par la crise sanitaire : « <i>depuis le 21 juillet, il est possible d'organiser les fest-noz, mais peu d'organisateur s'y lancent</i> » constate Jérôme Fleury, président de Tam Kreiz. (Tam-Kreiz est une association Bretonne qui œuvre pour la promotion et la diffusion du monde du fest-noz).</p>
<p><u>GYMNASTIQUE :</u></p>	<p>Après un an d'interruption, cette activité a pu reprendre avec 17 participants. Elle est toujours animée par Véronique Charrier, animatrice agréée. Nous rappelons que cette activité est ouverte à tous, quel que soit l'âge, le sexe et la condition physique. N'hésitez pas à nous rejoindre, même en cours d'année ! Les séances se déroulent à la salle de la mairie le jeudi soir de 19h15 à 20h15.</p>
<p><u>TENNIS DE TABLE</u></p>	<p>Cette activité se porte bien, huit participants se retrouvent le mardi soir au local palets pour taquiner la balle. Vous souhaitez les rejoindre ? Ouvert à tous, seul l'adhésion au FAR (10€) est demandée.</p>
<p><u>RANDONNEE PEDESTRE ET EQUESTRE :</u></p> 	<p>De nombreux randonneurs parcourent l'ensemble des circuits proposés par le FAR. L'entretien et le balisage se font régulièrement avec le soutien de la commune. Une aide technique est apportée par les différents partenaires : FRP (Fédération de Randonnée Pédestre), AACIV (Association A Cheval en Ille et Vilaine) et l'OTR (Office du Tourisme du Pays de Redon). Les Projets à venir sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -impression de nouveaux dépliants pédestres (financée par la mairie) -Mise à jour du site internet « www.baladeasaintjust.fr » -Mise en place de nouveaux fléchages jaunes (charte de la fédération de sentiers de randonnée) en particulier sur les liaisons avec les autres communes (Renac, Sixt sur Aff...)



Just AMAP Porte

Des produits locaux, frais et sains

Depuis 11 ans, l'association Just AMAP Porte met en relation consommateurs et producteurs locaux respectueux de l'environnement.

« Le goût d'ici », réseau de producteurs locaux et bio propose aussi de nombreux produits à récupérer au Souchais le vendredi soir. www.legoutdici.com

Manger sain, local, équitable à un coût raisonnable c'est possible.

Face aux questions que posent les pratiques de l'agro-industrie aujourd'hui et à la nécessité pour chacun de satisfaire ses besoins de base, les AMAP apportent des solutions concrètes pour maintenir l'emploi local, ainsi qu'une alimentation saine et variée.

Venez nous rejoindre si vous voulez :

- soutenir une agriculture durable
- limiter les transports de marchandise
- manger de bons produits de saison
- agir pour l'emploi local
- rencontrer les autres amapiens
- échanger des recettes
- participer aux animations

Les produits hebdomadaires:

- **Légumes** : paniers hebdomadaires avec la SCEA Nevoux-Renaud, St Ganton
- **Œufs** : Sonia Debroux, St Just

Les produits mensuels:

- **Poulets** : Sonia Debroux, St Just
- **Bière** : Brasserie de marais, Renac

Les produits ponctuels :

- **Veau, bœuf**: Christian Guemené, St Just
- **Bœuf**: Pascal Pouly, St Just
- **Agneau** : Franck Geffray Saint Anne
- **Tisane** : Très petit jardin, Saint-Anne
- **Pâtes, farine** : Jérémy Renaud, St Anne

Toutes les infos sur notre site internet : www.justamapporte.net

Pour nous contacter par e-mail : contact@justamapporte.net - Par téléphone : 06.84.97.04.67

Distribution le vendredi de 17h30 à 19h – Le Souchais à Saint Ganton

VERT ÉMERAUDE

Cours collectifs Yoga: L'association « Vert Émeraude » continue ses cours de yoga à St Just.



Parsac 35550 St Just
Tél. : 02 99 72 01 48
Mail : jacky.ripoche@orange.fr

Nous sommes très heureux de poursuivre ces séances, année après année, offrant ainsi aux participants des moments d'assouplissement et d'étirement mais aussi de respiration profonde, de retour à soi et de détente.

Ces pauses bienfaitrices mettent particulièrement l'accent sur les ouvertures qu'elles suscitent vers l'intérieur, le calme et la sérénité, et tout le travail au niveau corporel.

En effet cette pratique, douce et progressive, nous permet de garder notre corps en forme et en souplesse aussi longtemps que possible tout en lui permettant de s'épanouir comme de se renforcer au niveau immunitaire.

Ainsi bien des petits maux peuvent s'apaiser, diminuer voir disparaître lors d'une pratique régulière.

Si vous ne connaissez pas cette activité, il vous est possible de venir faire une séance de découverte à tout moment pour voir comment les séances sont menées et si cela convient à votre rythme ou à votre souhait. Ensuite vous pourrez intégrer un groupe, même en cours d'année, car la pratique est adaptée aux possibilités de chacun(e).

La rentrée de janvier 2022 sera particulière car nous inaugurerons alors

notre nouvelle salle de Parsac. En effet suite à des travaux de rénovation, une salle plus spacieuse sera disponible pour l'association et ses pratiquant(e)s.

Elle sera certainement appréciée par tous ceux et toutes celles qui devaient parfois trouver la bonne place ou la bonne posture lors des mouvements amples ou des enchaînements.

Elle est bien sûr disponible pour chaque personne désireuse de s'initier ou de poursuivre dans cette voie millénaire de bien-être et de ressourcement.

Les séances :

3 séances sont actuellement proposées à Parsac :

- Le mardi de 14h30 à 16h
- Le mercredi de 20h à 21h30
- Le jeudi de 18h30 à 20h

Si l'une de ces séances vous intéresse et si vous souhaitez découvrir l'activité, n'hésitez pas à nous appeler au n° ci-dessus, à nous envoyer un mail ou à consulter le site : soufflesdevies.jimdofree.com

Très sincèrement,

Jacky Ripoché, président et animateur.

MÉGALITHES'STORM

Les joueurs du Club de Palets ont le plaisir de se retrouver le samedi après-midi tous les 15 jours pour effectuer des entraînements depuis fin septembre

Pour l'année 2021/2022, le club a engagé 2 équipes au Championnat de France de Palets Une première journée a eu lieu à Cornillé le 13 novembre : la 1^{ère} équipe finit 2^{ème} de la D1 à l'issue de cette journée tandis que la 2nd équipe a pris un mauvais départ en D3 mais compte bien y remédier !

La prochaine rencontre se déroulera le 19 février 2022 à Châteaubourg

Nous espérons sincèrement pouvoir organiser un concours au printemps sur la pelouse de St Just si les conditions sanitaires sont favorables

Tous les membres du Club vous souhaitent de

**« Joyeuses Fêtes de fin d'année et
Une Bonne Année 2022 »**



ESC PIPRIAC SAINT-JUST VOLLEY BALL

C'est enfin la reprise ! La saison 2021-2022 est lancée... Grace à l'implication de tout l'ensemble des membres du bureau et ainsi que les entraîneurs Aurélien, Ewen assistés des encadrants bénévoles. Tous les joueurs et joueuses on remis le bleu de chauffe pour cette nouvelle saison :



Nouveauté 2021-2022 : un nouveau créneau le samedi matin de 10h30 à 12h pour les débutants et ceux qui ne souhaitent pas faire de compétition

A vos agendas :

Rendez-vous le 15 janvier 2022, l'ESC Pipriac – St Just Volley-Ball organise son Loto animé par Paulette.
Salle polyvalente de Cojoux de Saint-Just,
ouverture des portes à 18h00 pour débiter à 20h00
selon les règles sanitaires en vigueur (Pass Sanitaire obligatoire)

TENNIS CLUB DE COJOUX

Une nouvelle saison commence !

Après plusieurs années de partenariat avec l'Office des Sports de Pipriac, la commune de Saint Just s'est tournée vers le Groupement d'Employeurs Sportifs en Pays de Redon (GESPR).

Deux heures de cours le samedi nous sont allouées : à 10h pour nos licenciés âgés de 10 à 13 ans, Célia, Kaia, Héloïse et Arthur et à 11h pour nos deux joueuses confirmées Léonie et Laura.

Bienvenu à Valentin, l'animateur sportif du GESPR en charge de nos jeunes.

Les objectifs resteront les mêmes, progresser et surtout se faire plaisir.

Les clefs de la salle de sport (pour les licenciés du club) et du court extérieur sont toujours disponibles au bar des Landes.

Je vous rappelle que nous avons mis en place une carte d'adhésion au club pour la somme modique de 15 euros. Cette carte vous permet d'accéder aux infrastructures sportives de la commune (courts intérieur et extérieur).

Si vous souhaitez l'acquérir, contactez-nous.

Comme vous avez pu le constater, le court extérieur montre des signes de vétusté : porte d'accès ne fermant plus (bloc serrure cassé), filet troué et poteaux HS.

Une demande pour rénover ce court a été faite à la mairie afin de le rendre opérationnel pour le printemps prochain.

Les modalités d'accès resteront inchangées, la gratuité pour licenciés et/ou

membres du club, quant autres personnes, elles seront redevables de la somme de 2 euros de l'heure pour accéder au court.

Vous avez toujours la possibilité de réserver votre court au bar des Landes (sauf le lundi) où un planning hebdomadaire est tenu.

Dans notre courrier de juin dernier, nous avons abordé la rénovation réussie de la salle de sport.

La réalisation d'un bardage pour l'isolation, la réfection du sol avec suppression des lignes non utilisées pour le jeu et la création d'un club house chauffé pour la convivialité et le bien être des spectateurs, ont permis de donner un sérieux coup de jeune à notre salle des sports et ainsi la rendre encore plus attractive.

Si nous voulons garder cette salle propre, soyons vigilants et respectons le règlement intérieur : changement de chaussures avant d'entrer sur l'aire de jeu, interdiction de consommer des boissons autre que de l'eau à l'exception du club house ...

Vous êtes intéressés pour pratiquer le tennis, alors n'hésitez pas, contactez-nous !

Patrice Marcadé : 06 32 70 23 42

ou par mail tcsaintjust35550@gmail.com

Le bureau du Tennis Club de Cojoux vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous offre ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

Le bureau du Tennis Club de Cojoux.

ENTRE PALIS ET MÉGALITHES

Comme l'an dernier, l'édition 2021 a été annulée, le protocole à mettre en place au moment de prendre la décision ne laissait pas beaucoup de marges de manœuvre pour voir se dérouler une belle édition, et permettre aux coureurs, spectateurs et bénévoles de profiter pleinement de l'événement. L'équipe organisatrice du trail Entre Palis et Mégalithes fera tout pour que cette 10^e édition prévue en 2020 puisse enfin se faire en octobre 2022.

Les membres de l'association Entre Palis et Mégalithes



contact@entrepalisetmegalithes.com
www.entrepalisetmegalithes.com

UNC SECTION SAINT-JUST

Cérémonie du 8 mai 2021

Les anciens combattants et adhérents à l'UNC se sont rassemblés en comité restreint le samedi 8 mai au monument aux morts de Saint-Just.

Après un dépôt de gerbe et la lecture par Monsieur le Maire de la lettre de la ministre déléguée aux anciens combattants, la décoration de la croix du combattant a été remise à M Gaston CHEVAL par M Albert RENAUD, et à M Joël MONVOISIN par M René ROGER.



Les sorties

Notre section a recommencé à voyager en respectant les consignes sanitaires et a pu ainsi organiser un voyage à Lourdes puis dans la principauté d'Andorre du 20 au 25 septembre.



Nous étions 22 personnes au départ de Saint-Just. Notre passage à Lourdes s'est

fait sous un temps pluvieux le premier soir avec la retraite aux flambeaux. Un service de sécurité religieux veillait à l'application des mesures sanitaires. Le reste du voyage en Andorre s'est fait dans des conditions météorologiques très satisfaisantes.

Le groupe en garde un très bon souvenir, surtout après des jours difficiles retrouver une certaine liberté.

Récemment en date du 30 novembre, nous avons effectué une sortie à la journée avec un spectacle le matin à Mauron et un déjeuner gastronomique à Josselin. 61 personnes participaient à cette journée pas comme les autres.

Collecte de radiographies

L'UNC Saint-Just s'associe à l'UNC de Pont-Réan pour une collecte de radiographies afin de financer une mission humanitaire en Afrique. L'UNC a, en effet, créée des dispensaires dans des pays d'Afrique, Togo – Burkina Fasso – Sénégal, et les dons serviront à



l'achat de médicaments pour ces dispensaires.

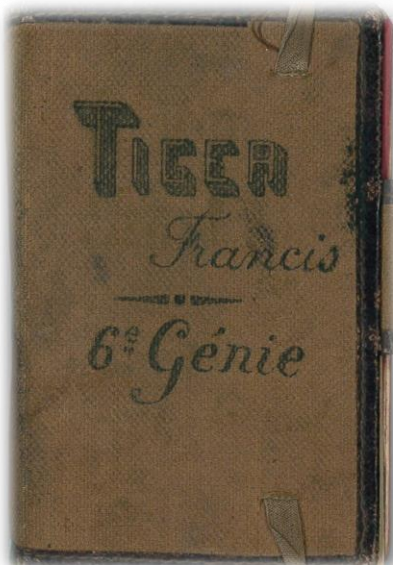
Vous pouvez déposer vos anciens clichés à la mairie de Saint-Just jusqu'au 28 janvier dernier délai. Merci d'avance pour votre soutien.

Bonnes fêtes de fin d'années à toutes et tous.

SOUVENIRS DE LA GUERRE EUROPÉENNE

1914-1925

D'UN ENFANT DU PAYS



Nous avons été contactés par Monsieur Albert TIGER, colonel honoraire de l'armée de l'air et neveu de Monsieur Francis TIGER (1887-1954) - Le Bois Hervy, pour nous faire part du don d'un carnet personnel qui retrace sa mobilisation et les débuts de la grande guerre Européenne au jour le jour, et ce jusqu'à sa terrible blessure.

A la demande de Monsieur Albert TIGER, la section UNC de Saint-Just devient le conservateur de ces documents.

Nous publierons les pages de ce carnet dans les bulletins municipaux afin d'honorer son engagement et sa mémoire. Nous commençons dans celui-ci avec des photos et des documents insérés dans le carnet.

Pour pérenniser cette mémoire auprès des générations futures, nous confierons le carnet et le drapeau à la Mairie de Saint-Just.



Le 30 9-14
Chers parents
Ne m'écrivez pas avant
que je vous ai donné
mon adresse je suis



Le régimement blessé la
jambe d'un éclat d'obus
ne vous tracassez pas
Je crève le plus souvent
possible
Francis
Signé

BULLETIN DE SANTE D'UN MILITAIRE EN TRAITEMENT

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyé avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine par les soins du médecin traitant.

(a) NATURE ET CARACTÈRE DE LA BLESSURE OU DE LA MALADIE

ne va pas mal

(b) DESIRS EXPRIMÉS PAR LE MALADE OU LE BLESSÉ

13 Mars 19

Le Médecin traitant,

DOCTEUR F. CANTIN

Brie-Comte-Robert (S.-et-M.)

FRANCHISE POSTALE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE CORRESPONDANCE

Lot du 30 Mai 1871 Décret du 3 Août 1914

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Envoyé du soldat *Tiger Francis*

en traitement à BRIE-COMTE-ROBERT (S.-et-M.)
à l'Hôtel-Dieu
HOPITAL MIXTE

Monsieur *Tiger*
Bois Hervey en St-Just par Pipriac
(Ille-et-Vilaine)

Adresse de la famille

Bates à Français Garde à vous
croutes

Boulet au Retraite sur l'a Marne
cresson

Plage de l' Assaut sur l'Ouvra
verts

Biscuits Nancy l' Intangible
savoir

Gelée Contre attaque Reunie

Vins l'ennemi Epuisé

Memo
Du 4 Avril 1915

Suite dans les prochains bulletins municipaux ...



Cloison en palis



Lignolet



Margelle de puits en palis

Photos extraites de l'exposition "Au Pays de Saint-Just, le Schiste dans tous ses états" (FAR)



Ruisseau de l'étang : haie de palis préservée

DP